



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9884^e séance

Lundi 24 mars 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Rasmussen/M^{me} Landi (Danemark)

Membres :

Algérie.....	M. Bendjama
Chine.....	M. Fu Cong
États-Unis d'Amérique.....	M ^{me} Shea
Fédération de Russie.....	M ^{me} Evstigneeva
France.....	M. Bonnafont
Grèce.....	M. Sekeris
Guyana.....	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Pakistan.....	M. Fatemi
Panama.....	M. Acha Vásquez
République de Corée.....	M ^{me} Kang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone.....	M. Kanu
Slovénie.....	M ^{me} Blokar Drobič
Somalie.....	M. Osman

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies : faire face aux nouvelles réalités

Lettre datée du 6 mars 2025, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/141)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies : faire face aux nouvelles réalités

Lettre datée du 6 mars 2025, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/141)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Les membres ont devant eux la liste d'orateurs et d'oratrices qui ont demandé à participer en vertu des articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et conformément à la pratique établie en la matière. Nous proposons qu'ils soient invités à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/141, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 mars 2025, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement danois d'avoir organisé ce débat de haut niveau.

Les opérations de paix des Nations Unies protègent les personnes et les communautés dans certains des endroits les plus éprouvés de la planète. Ces opérations comprennent à la fois les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Leur travail va de l'alerte rapide à diplomatie préventive, du rétablissement de la paix à la vérification de l'application des accords de paix et de la protection des civils, de la négociation de cessez-le-feu au soutien de leur mise en œuvre par les parties sur le terrain, ou encore aux missions d'observation et d'appui électoral. Prises ensemble, ces opérations dotent le Conseil d'un outil essentiel pour maintenir la paix et la sécurité internationales dans divers contextes.

Depuis le déploiement de la première mission politique spéciale et de la première opération de maintien de la paix en 1948, nos opérations de paix se sont développées, adaptées et transformées. Elles nous permettent régulièrement d'intervenir de façon ciblée pour sauver des vies, réduire la violence, enrayer l'élargissement et le débordement de conflits meurtriers, et mettre fin à des atrocités. Les opérations de paix sont conçues pour démontrer non seulement l'efficacité du multilatéralisme en action mais aussi son intérêt en termes de coûts. Dans le meilleur des cas, elles montrent qu'il est possible d'alléger le fardeau qui pèse sur chaque pays individuellement lorsque les Nations Unies se rallient pour agir.

Toutefois, comme nous le savons tous, les opérations de paix se heurtent à des obstacles de taille, et de nouvelles approches s'imposent. Les guerres deviennent plus complexes et plus meurtrières. Elles durent plus longtemps et sont davantage

imbriquées dans des dynamiques mondiales et régionales. Il est plus difficile de parvenir à des règlements négociés. Parallèlement, un entrelacs complexe de menaces, dont beaucoup transcendent les frontières nationales, se dresse face aux opérations de paix. Les groupes terroristes et extrémistes, la criminalité organisée, la militarisation des nouvelles technologies et les effets des changements climatiques sont autant de phénomènes qui mettent à l'épreuve nos capacités d'intervention. Et, je suis navré de le constater, les divisions géopolitiques sapent la paix. Les accords bilatéraux et multilatéraux qui, pendant des décennies, avaient permis de maîtriser les tensions et de préserver la stabilité s'érodent. Les violations du droit international, des droits humains et de la Charte des Nations Unies sont légion, sans que cela ne porte à conséquence, semble-t-il. La confiance se fait rare entre les pays, entre les régions, et à l'intérieur de ceux-ci. Tous ces dangers, et bien d'autres encore, attisent la flamme des conflits. De notre côté, nos interventions en faveur de la paix sont à la peine. Nous constatons une asymétrie persistante entre les mandats confiés et les ressources disponibles. Et nous constatons des divergences de vues de plus en plus marquées, y compris au sein même du Conseil, sur les modalités de fonctionnement des opérations de paix, les circonstances justifiant leur déploiement, la teneur de leur mandat et leur durée.

Le diagnostic peut paraître sombre, mais il correspond à la réalité. La bonne nouvelle est que les États Membres se sont engagés dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) à adapter les opérations de paix pour l'avenir. Voilà une occasion privilégiée de dégager une réponse commune aux questions suivantes : quelles sont les conditions de réussite des opérations de paix ? Quels obstacles se dressent sur le chemin ? Et quels nouveaux modèles nous pouvons appliquer afin de les rendre plus adaptables, plus souples et plus résilientes, tout en reconnaissant les cas limites où l'on sait qu'il y a peu ou pas de paix à maintenir.

Les propositions que j'ai faites récemment au Conseil dans le contexte d'Haïti en sont une bonne illustration. Nous devons continuer d'œuvrer en faveur d'un processus politique – maîtrisé et conduit par le peuple haïtien – qui rétablisse les institutions démocratiques par la voie électorale. L'ONU a un rôle clair à jouer pour appuyer la stabilité et la sécurité, tout en s'attaquant aux causes profondes de cette crise effroyable. L'ONU est prête à assumer la responsabilité des dépenses logistiques et opérationnelles – y compris le transport, les capacités médicales et le soutien envers la police nationale – qui peuvent appuyer une force internationale renforcée par les États Membres, qui soit capable de faire face aux gangs en Haïti et de créer les conditions de la paix. Les salaires de la force quant à eux sont couverts par le fonds d'affectation spéciale qui existe déjà. Nous avons là un bon exemple de la manière dont nous pouvons concevoir une approche adaptée et collective des opérations de paix dans un environnement extrêmement complexe et dangereux.

Parmi les autres exemples d'adaptation de nos opérations de paix, citons la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui a récemment élaboré un plan d'adaptation pour aider les parties à respecter les obligations que leur fait la résolution 1701 (2006). On peut également évoquer nos opérations à Abyei, au Soudan, où nous avons reconfiguré nos opérations de paix en une force multinationale. Nous prenons également de plus en plus la mesure des avantages considérables que présente le renforcement de la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. La résolution 2719 (2023) revêt une importance certaine à cet égard. Cette avancée a porté notre partenariat avec l'Union africaine à un niveau supérieur, alors que nous œuvrons à la mise en place de missions d'imposition de la paix sous la responsabilité de l'Union africaine, avec le soutien des Nations Unies. Nos deux Secrétariats travaillent désormais activement à concrétiser la vision énoncée dans la résolution, et j'invite les membres du Conseil à y apporter leur plein concours.

Il est temps de s'inspirer de ces exemples et de continuer à adapter nos opérations de paix aux défis actuels et futurs. Des travaux sont en cours pour réexaminer toutes les formes d'opérations de paix, comme l'ont demandé les États Membres dans

le Pacte pour l'avenir. L'objectif est de procéder à un examen critique de ces outils et de proposer des recommandations concrètes afin de les adapter au monde d'aujourd'hui. Il s'agira notamment de mener des consultations approfondies avec les États Membres et d'autres parties prenantes afin de nourrir, et d'inspirer, ces recommandations. L'étude fera fond sur l'analyse présentée dans le Nouvel Agenda pour la paix. Elle prendra pour appui l'étude d'ensemble de l'histoire des missions politiques spéciales, la première effectuée en 80 ans d'existence de l'ONU, qui sera publiée prochainement. Elle se fera aussi l'écho de l'appel lancé dans le Pacte pour veiller à ce que les opérations de paix s'engagent le plus tôt possible dans la planification des transitions avec les pays hôtes, l'équipe de pays des Nations Unies et les groupes locaux et régionaux. L'étude s'inscrit également dans le sillage de la demande qui est adressée au Conseil dans le Pacte pour que les opérations de paix soient guidées par des mandats clairs et séquencés, réalistes et réalisables, ainsi que des stratégies de sortie et des plans de transition viables. Elle s'appuiera enfin sur les discussions qui se tiennent en préparation de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui aura lieu à Berlin en mai et qui sera consacrée à l'avenir du maintien de la paix.

(l'orateur poursuit en français)

Tout au long de l'étude, nous mènerons des consultations approfondies afin de recueillir un éventail de vues aussi large que possible et de bénéficier d'une expertise mondiale. Celle des États Membres, des pays hôtes, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des contributeurs financiers. Celle des organisations régionales, de la société civile et des milieux universitaires, ainsi que de nos propres hauts responsables et experts des opérations de paix des Nations Unies et du Secrétariat. Bien entendu, l'étude contribuera à éclairer les efforts que nous déployons dans le cadre de l'Initiative ONU80, afin de dégager des gains d'efficacité et des améliorations dans tous nos axes de travail, compte tenu des défis persistants de financement auxquels l'Organisation est confrontée.

Le débat public d'aujourd'hui est une occasion précieuse pour le Conseil de partager toute idée ou tout point de vue qui pourrait contribuer à l'étude. J'invite tous les États Membres à apporter leur pierre à l'édifice. Et j'appelle le Conseil à continuer à œuvrer pour surmonter les divisions et les désaccords entourant les opérations de paix, et bâtir le soutien politique unifié et cohérent dont nos opérations de paix – et les femmes et les hommes qui les mènent – ont tant besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Russo.

M^{me} Russo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité l'International Peace Institute à participer à ce débat sur le renforcement de la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies. C'est un plaisir d'être ici et de m'exprimer aujourd'hui sur un sujet qui est au cœur du travail de cet institut.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a près de 80 ans, avant tout comme une organisation chargée du maintien de la paix. Les opérations de paix des Nations Unies ont été un outil phare pour atteindre cet objectif. Au fil des décennies, dans la plupart des cas, les missions des Nations Unies ont été couronnées de succès dans de nombreuses régions du monde, notamment en El Salvador, au Mozambique, en Sierra Leone, en Namibie, en Colombie, au Cambodge, au Timor-Leste et ailleurs. Et même dans les cas où les missions n'ont pas pu s'acquitter pleinement de leur mandat, ces soi-disant échecs étaient souvent liés à la gravité de la situation plutôt qu'à l'inefficacité de l'outil lui-même. Pourtant, en observant le monde d'aujourd'hui, certains peuvent se demander si l'ONU n'a pas perdu de vue son objectif en tant qu'organisation de paix, vu qu'elle se montre incapable de faire face à certaines des crises les plus graves dans le monde, y compris dans certains contextes où des missions sont déployées.

L'efficacité des opérations de paix est l'un des constats les plus vérifiés dans les publications sur les relations internationales, qui montrent que les opérations de paix des Nations Unies peuvent permettre de réduire la durée des conflits, de pérenniser la paix, d'empêcher les conflits de se propager dans les pays voisins et de protéger les civils de la violence. Pourtant, il existe souvent un décalage entre ces conclusions et le vécu des personnes en situation de conflit. Les opérations de paix ne sont pas un outil parfait, mais elles constituent l'une des meilleures mesures de sécurité collective dont nous disposons, et l'ONU joue un rôle indispensable pour diriger et appuyer ces missions. À cette fin, je voudrais aborder brièvement quatre recommandations, que je soumets à l'examen du Conseil et du Secrétaire général, sur la manière dont l'ONU peut promouvoir des opérations de paix adaptées aux crises actuelles et émergentes.

Premièrement, il convient de renforcer la culture de planification au sein du Secrétariat. Cela a été recommandé dans de multiples études historiques sur les opérations de paix et souligné dans la récente étude indépendante menée par le Département des opérations de paix, en tant que capacité incontournable pour les nouveaux modèles et l'avenir des opérations de paix. Selon les axes de changement retenus dans le cadre de l'initiative ONU 2.0 du Secrétaire général, une culture fondée sur la prospective stratégique s'impose afin de doter l'Organisation des capacités nécessaires pour discerner les tendances émergentes, anticiper les changements potentiels et intervenir en amont. En vertu du Chapitre XV de la Charte des Nations Unies, rien n'empêche le Secrétariat, en tant qu'organe principal de l'ONU, d'entreprendre une planification préalable sans attendre les instructions du Conseil de sécurité. Toutefois, des obstacles bureaucratiques et politiques ont empêché cette culture de la planification de s'enraciner dans les activités du Secrétariat liées aux opérations de paix.

Pour élaborer les réponses innovantes et souples qui s'imposent face aux conflits d'aujourd'hui, il faut non seulement renforcer la capacité de planification de l'ONU, mais il faut également que les hauts responsables procèdent régulièrement à la planification de scénarios et soient encouragés à prendre des risques et à proposer de nouvelles idées. Cela exige un changement de culture pour éviter que la réponse aux situations de crise ne repose sur les modes de pensée habituels et sur des approches types. Ce changement de culture contribuera non seulement à favoriser l'élaboration de réponses plus adaptées lorsque de nouveaux déploiements de missions seront nécessaires, mais aussi à aider les missions en cours à mieux s'adapter tout au long de leur cycle de vie.

Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, l'ONU doit intégrer une culture de tolérance du risque dans les opérations de paix. Dans le cadre de mes travaux de recherche, j'entends régulièrement les soldats de la paix dire qu'ils craignent de prendre des risques et de commettre des erreurs. Les crises récentes n'ont fait que renforcer cette mentalité, dans la mesure où les soldats de la paix ont souvent le sentiment que le mieux qu'ils puissent faire est de garder la tête baissée et de ne pas faire de vagues. Les membres du personnel sont structurellement dissuadés d'essayer de nouvelles choses et de signaler ce qui ne fonctionne pas sur le terrain, de peur que leur budget et leur emploi n'en subissent les conséquences. L'adoption de méthodes de travail nouvelles et innovantes exige du courage et une culture qui offre la possibilité d'essayer, voire d'échouer, dans le but d'apprendre et de s'améliorer. Cette culture doit venir d'en haut, du Secrétariat et des États Membres.

Troisièmement, si la planification et l'innovation des missions ne peuvent faire fi des réalités politiques, le Secrétariat ne doit pas non plus s'autocensurer lorsqu'il considère des options qui semblent irréalisables d'un point de vue politique. Il y a 25 ans, le rapport Brahimi (voir S/2000/809) notait que le Secrétariat devait dire au Conseil ce que ce dernier devait savoir plutôt que ce qu'il voulait entendre. Toutefois, la marge de manœuvre politique au sein du Conseil ayant notablement rétréci, le Secrétariat risque de s'autocensurer et d'abaisser préventivement la barre de ce qui est possible. Il devrait plutôt présenter un large éventail d'options aux membres

du Conseil et laisser à ces derniers le soin d'ajuster cette barre s'ils ne sont pas en mesure de surmonter leurs divisions politiques. Des contextes tels que ceux qui prévalent au Soudan et en Haïti exigent des idées audacieuses, et les populations de ces pays méritent une action ambitieuse.

Quatrièmement, le Conseil doit prendre en considération les avantages et les risques liés à la poursuite d'une approche modulaire des opérations de paix. Dans le cadre d'une telle approche, les ensembles d'activités prescrits par les mandats, tels que l'appui électoral, la surveillance des droits humains et la réforme du secteur de la sécurité, sont assimilés à des modules qui peuvent être étendus ou réduits au cours de la durée de vie d'une mission. Elle favorise également la participation d'un plus grand nombre d'acteurs, l'équipe de pays des Nations Unies, par exemple, menant des activités de consolidation de la paix, tandis que la mission se concentre sur un ensemble plus restreint de tâches de maintien de la paix. Cette approche présente des avantages en ce qu'elle favorise des réponses mieux adaptées aux différents contextes, aligne les mandats sur les ressources disponibles et amenuise potentiellement certains des obstacles politiques rencontrés au sein du Conseil et avec l'État hôte en vue d'obtenir l'accord des parties. Elle peut également atténuer le décrochement inhérent à la transition des missions en réduisant certaines tâches de maintien de la paix, alors même que d'autres activités de consolidation de la paix se poursuivent.

Dans le même temps, il y a des risques à prendre en considération. S'il est vrai que certaines tâches relevant des mandats multidimensionnels peuvent être ajoutées à la demande des membres du Conseil, leur inclusion procède également de la reconnaissance du fait que la consolidation de la paix ne se limite pas à la signature d'un accord de paix ou à l'organisation d'élections. Même si l'on met de côté l'engagement normatif en faveur d'approches axées sur l'être humain, de nombreux éléments probants démontrent qu'il importe d'améliorer les relations entre l'État et la société, d'appuyer les processus communautaires et de protéger les civils dans le cadre de la consolidation de la paix. Si l'objectif d'une approche modulaire n'est pas de faire abstraction de ces aspects plus généraux de la consolidation de la paix, il existe un risque qu'ils soient laissés de côté si le Conseil ou les États hôtes les considèrent comme facultatifs. Là encore, soyons clairs : ces activités ne sont pas simplement appréciables, elles sont nécessaires à l'instauration d'une paix durable.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur l'étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix, comme demandée dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale). Certes, le Secrétariat jouera un rôle clef et de premier plan dans l'exécution de cette demande des États Membres, mais les parties prenantes extérieures à l'ONU ont également un rôle crucial à jouer. Les organisations de la société civile et les personnes vivant dans des pays où des opérations de paix sont en cours ou ont été menées par le passé sont les mieux placées pour contribuer à la réflexion sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, et leurs points de vue doivent être pris en compte dans le cadre d'une approche axée sur l'être humain. En outre, certains universitaires et d'autres experts ont accumulé un corpus de connaissances considérable sur les opérations de paix des Nations Unies, et leurs points de vue peuvent compléter la vision propre à l'Organisation afin de proposer une réflexion plus large sur les possibilités qui s'offrent aux opérations menées par l'ONU et sur les défis qu'elles rencontrent.

À cette fin, l'International Peace Institute, ainsi que d'autres organisations de la société civile, plaident en faveur d'une approche interne-externe qui s'appuie sur les compétences solides d'un large groupe transrégional d'universitaires, d'organisations de la société civile et d'experts indépendants. Le rôle de la « troisième ONU » a toujours été important pour promouvoir de nouvelles idées et amener l'ONU à rendre des comptes quant aux résultats obtenus, et nous considérons que ce rôle fait partie intégrante du processus d'examen des opérations de paix. C'est pourquoi nous appelons le Secrétaire général et les États Membres à reconnaître ce rôle et à faciliter l'inclusion effective d'acteurs de la troisième ONU dans ce processus, en partenariat avec le Secrétariat.

Notre monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies forte et inclusive, capable d'agir en leader mondial de la paix. Cela exige un leadership audacieux, une vision claire et une réflexion ambitieuse. Cette tâche n'est pas aisée. Cependant, le fait qu'elle est difficile est révélateur de l'importance qu'elle revêt. Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'a été donnée de partager mes réflexions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Russo de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Danemark.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général Guterres et M^{me} Russo, de l'International Peace Institute, de leurs exposés éclairants. Notre objectif commun est d'améliorer les opérations de paix des Nations Unies. Leur engagement et leurs recommandations revêtent une réelle importance pour la réalisation de cet objectif. Je tiens également à remercier sincèrement les collègues et amis qui ont fait un long voyage pour se joindre à nous aujourd'hui. Enfin, et surtout, je remercie le Pakistan et la République de Corée, deux autres membres élus, de s'être joints au Danemark pour former un groupe de trois membres du Conseil dédié aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons tous à cœur de faire en sorte que les opérations de paix des Nations Unies soient aptes à s'acquitter de leur mission dans un monde qui évolue rapidement. Pour le Danemark, le constat de départ est clair : malgré leurs lacunes, les opérations de paix des Nations Unies sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour des millions de personnes, le drapeau bleu et les Casques bleus sont des symboles d'espoir. Pour les familles réfugiées dans un camp de déplacés en République démocratique du Congo, ils sont synonymes de protection. Pour les communautés touchées par les changements climatiques au Soudan du Sud, ils sont synonymes d'aide. Pour les femmes et les filles confrontées à l'exclusion et à la persécution en Afghanistan, le drapeau bleu est synonyme d'inclusion. Les opérations de paix des Nations Unies sont l'une des concrétisations de la promesse énoncée dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi je tiens également à remercier les femmes et les hommes qui, aux quatre coins du monde, risquent leur vie sous le drapeau de l'ONU. Leur sûreté et leur sécurité doivent être garanties pour que puissent être menés à bien les mandats vitaux du Conseil. Mais tout comme les conflits et les besoins évoluent de par le monde, nos outils doivent eux aussi évoluer.

Notre discussion d'aujourd'hui intervient à un moment charnière. En septembre, les dirigeants du monde entier ont adopté le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale). Ils ont appelé à entreprendre une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies. Aujourd'hui, notre débat nous donne l'occasion de faire le point, de réorienter notre action, de renouveler nos engagements et, surtout, d'ouvrir la voie à des outils adaptés à l'objectif visé. Je voudrais formuler trois recommandations : une sur les mandats, une sur les partenariats et une sur les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, les opérations de paix de demain doivent aller au-delà d'une approche uniforme. Pour comprendre les conflits, il faut en saisir la complexité et défendre le principe de la primauté du politique. Il n'y a pas deux pays identiques. Il n'y a pas deux conflits identiques. Nous devons nous affranchir des modèles figés et adopter des approches novatrices et plus modulaires. Cela signifie également qu'il faut améliorer la planification et mettre en place des plans de transition et des stratégies de sortie viables. De l'avis du Danemark, il est évident que, pour y parvenir, les mandats des missions doivent être souples et réalistes. Ils doivent reposer sur des stratégies politiques claires qui permettent aux missions de s'acquitter de leurs tâches au fur et à mesure que le conflit évolue dans le temps, afin de garantir la

protection des civils et d'atteindre les objectifs en matière de consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne les droits humains et l'état de droit. Le Conseil a un rôle essentiel à jouer. Il doit faire montre de volonté politique. Il doit être vigilant et réactif. Et il doit avoir le courage d'adapter les mandats existants en fonction de l'évolution de la dynamique des conflits.

Deuxièmement, de même qu'aucune nation ne peut régler un conflit seule, la paix est un effort collectif. Par conséquent, l'ONU opérera toujours dans un environnement où interviennent d'autres acteurs. À cet égard, nous devons repenser les partenariats. À tous les niveaux, les acteurs locaux sont indispensables pour garantir l'appropriation et la pérennité de la paix. Cela passe par une collaboration plus étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. Le Danemark appuie donc pleinement la résolution 2719 (2023) sur les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Nous encourageons vivement son application, y compris les efforts conjoints menés par l'Union africaine et l'ONU. Les deux organisations ont des atouts qui leur sont propres et qui sont complémentaires. Dans le même ordre d'idées, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies disposent de connaissances, de compétences et de réseaux précieux. La Commission de consolidation de la paix offre une plateforme de dialogue sans équivalent. Devons-nous utiliser ces ressources ? Bien évidemment. Il ne s'agit pas d'outrepasser des mandats. Il s'agit d'utiliser pleinement leur potentiel et de mettre en commun nos ressources au lieu de les considérer comme chasse gardée.

Troisièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit rester au cœur des préoccupations. Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire du programme, mais il reste un long chemin à parcourir. Nous devons tenir compte des appels lancés dans le Nouvel Agenda pour la paix et le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale). Nous devons renouveler notre engagement en faveur de l'égalité, de la protection et de la participation des femmes aux processus de paix. Je vais être clair : l'égalité des genres ne peut attendre l'instauration de la paix. Dans les conflits à travers le monde, les femmes réclament la place qui leur revient à la table des négociations. L'inclusion des femmes n'est pas seulement ce qu'il convient de faire ; c'est également un choix judicieux. Les processus de paix inclusifs conduisent à une paix plus durable.

Si beaucoup de choses peuvent et doivent changer, certains principes fondamentaux doivent rester en place. Le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme ne sont pas négociables, pas plus que l'application du principe de responsabilité en cas de violations graves du droit international, quel qu'en soit l'auteur. Cela constitue une base solide pour que les opérations de paix des Nations Unies continuent d'évoluer.

Pour terminer, les opérations de paix sont un outil indispensable à la paix et à la stabilité. C'est le cas depuis plus de 75 ans. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cet outil reste à jour et soit adapté à sa mission. Nous le devons aux personnes qui vivent actuellement dans des zones de conflit. Et nous le devons aux générations futures.

J'attends avec intérêt d'entendre les déclarations qui seront faites et je remercie une fois de plus les membres du Conseil de participer à ce débat.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République du Panama.

M. Acha Vásquez (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation danoise d'avoir organisé le présent débat public qui arrive à point nommé. Nous remercions également le Secrétaire général et M^{me} Jenna Russo, Directrice

de recherche de l'International Peace Institute, de leurs précieuses contributions, qui confirment et démontrent pourquoi les opérations de paix et le multilatéralisme sont des piliers fondamentaux pour préserver et garantir la paix et la sécurité internationales. Les opérations de paix évoluent et leurs mandats doivent être adaptés aux nouvelles réalités. Nous sommes confrontés à des inégalités socioéconomiques insoutenables, à la lutte pour les ressources naturelles, aux nouvelles technologies et à l'extrémisme. Tous ces problèmes sont interconnectés et leurs conséquences dépassent les frontières établies.

Nous encourageons les personnes présentes à prendre en compte les aspects relatifs au climat et à la paix et la sécurité dans chaque décision et à chaque étape du processus de paix. Nous comprenons qu'il existe un lien entre le manque de ressources essentielles telles que l'eau, la nourriture et les sols fertiles et les conflits qui conduisent à des activités criminelles et au recrutement par les gangs. Le Panama estime que cette question est étroitement liée à la paix et à la sécurité internationales.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la criminalité transnationale organisée, conjuguée aux campagnes de désinformation qui exacerbent la crise de confiance déjà grave envers les institutions et l'ordre mondial, représente une menace majeure qui, si aucune mesure n'est prise, mettra en péril la paix et la sécurité internationales. Son influence déstabilisatrice entrave le progrès social et économique des nations et accélère l'affaiblissement des États et de leurs institutions, exacerbant ainsi la corruption. Elle sape également la démocratie en favorisant la violence, les déplacements forcés, les conflits internes et les migrations irrégulières. À titre d'exemple, le cas d'Haïti illustre malheureusement la manière dont la criminalité organisée locale et internationale peut alimenter, prolonger ou exacerber les conflits en finançant les activités des groupes criminels et en leur fournissant des ressources.

Le Panama, sous la conduite du Président José Raúl Mulino Quintero, salue les efforts déployés par la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Toutefois, nous regrettons qu'ils soient insuffisants. Nous appelons donc à créer les conditions nécessaires pour que nos actions aient un effet réel. À cet égard, nous sommes disposés à appuyer les options présentées dans la lettre du Secrétaire général (voir S/2025/122) en vue de renforcer à la fois le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et la Mission multinationale d'appui à la sécurité, y compris par la création possible d'un bureau d'appui qui serait chargé de fournir un soutien à cette dernière. En outre, nous soulignons la nécessité d'adopter une feuille de route pour examiner la possibilité d'une transition vers une opération de maintien de la paix.

Le Panama appelle les États Membres à continuer de soutenir le noble peuple haïtien, harcelé par des bandes criminelles qui maintiennent ce symbole de la liberté et de l'indépendance des Amériques dans le plus grave cycle de deuil et de souffrance de son histoire.

Pour éviter que d'autres tragédies similaires ne se produisent et pour atténuer celle qui sévit en Haïti, le Panama estime qu'une approche fondée sur la prévention et la construction d'une paix permanente doit être mise en œuvre d'urgence par les États Membres dans tous les aspects des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Ce n'est que par un dialogue constant, un véritable engagement politique, la défense du multilatéralisme et le renforcement des institutions démocratiques que nous pourrions améliorer notre capacité de réaction et revitaliser les opérations de paix.

Nous demandons que les futures missions de paix s'attaquent aux causes structurelles des crises à la racine et que leurs composantes locales, civiles et politiques jouent un rôle plus important. À cet égard, nous voudrions mentionner une expérience réussie dans notre région, à savoir l'engagement de la Colombie, pays voisin, en faveur de la justice réparatrice. Son approche transversale et globale du processus

de paix est exemplaire. En Colombie, par le biais de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, les processus de paix nous ont montré que la justice est obtenue lorsque les parties au conflit mettent de côté leurs intérêts politiques et soulignent leur engagement en faveur de la dignité de la population.

Nous ne devons pas non plus oublier qu'il est essentiel de garantir la sécurité physique, mentale et émotionnelle des soldats de la paix. Les dangers auxquels ils sont exposés sur le terrain sont de plus en plus complexes et provoquent des effets post-traumatiques qui influencent leur performance et peuvent mettre en péril la réussite des opérations et la réputation de l'ONU.

Si nous voulons vraiment revitaliser les opérations de paix, elles doivent être fondées sur la consolidation de la paix au niveau local, car c'est le seul moyen de garantir le plein développement et la résilience des populations locales pour prévenir les crises. À cet égard, l'examen du dispositif de consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix jouent un rôle essentiel.

La Commission de consolidation de la paix a prouvé qu'elle était un mécanisme capable d'aider les pays en transition à s'approprier leurs processus et, dans le même temps, à ne pas perdre de vue la participation de tous les acteurs à la prise de décisions. À cet égard, le Panama encourage la participation des femmes et des jeunes aux processus de réconciliation. Le leadership et les perspectives de ces deux groupes sont fondamentaux pour instaurer une paix durable dans les zones de transition et de conflit. Il existe des preuves irréfutables que les accords de paix sont davantage susceptibles de durer lorsque les femmes jouent un rôle de premier plan dans les processus de construction de la paix. Nous appuyons la vision du Secrétaire général, qui consiste à trouver des synergies entre l'ONU et les acteurs régionaux et locaux. Par conséquent, les transitions entre les phases d'une mission de paix doivent être mieux évaluées, et leur application adaptée à chaque réalité nationale, dans le cadre d'une approche axée sur l'être humain.

Nous nous félicitons de l'étude indépendante sur l'avenir des opérations de paix, qui constitue une feuille de route visant à renforcer la capacité d'adaptation des opérations de paix en vue de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix prévue à Berlin en mai prochain. Nous espérons que la Conférence pourra renforcer la détermination des États à assurer un financement prévisible et durable pour garantir le bon fonctionnement des nouveaux modèles proposés.

De même, et comme l'indique l'étude, nous demandons instamment un renforcement de la coordination des opérations de paix avec les autorités locales et les organisations régionales, telles que l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation des États américains ou la Communauté des Caraïbes.

Les missions de maintien de la paix doivent préserver les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'intégrité territoriale et de souveraineté, concepts et vérités que le Panama, en cette Journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes, défend et protège fermement et avec véhémence. Nous réaffirmons que le Conseil peut compter sur l'appui du Panama pour continuer à renforcer le multilatéralisme en tant que mécanisme permettant de relever les défis mondiaux. Nous sommes déterminés à défendre l'ordre que nous avons construit ensemble, dont la ligne directrice doit toujours rester la réalisation du bien commun, en respectant les principes du droit international et du droit humanitaire et en y adhérant. Ce n'est qu'en maintenant ce cap et en étant ouverts à l'innovation que nous pourrions garantir la revitalisation de l'ONU et de ses opérations, et c'est ainsi que nous pourrions renforcer le respect que l'institution mérite et la légitimité qu'elle a construite et démontrée au cours de ses 80 années d'existence, et que nous devons défendre.

M^{me} Kang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général et la Directrice de recherche de l'International Peace Institute de leurs exposés éclairants.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à tous les soldats de la paix qui s'acquittent courageusement de leurs mandats malgré les conditions extrêmement difficiles auxquelles ils sont confrontés sur les lignes de front. Depuis 1948, les opérations de paix des Nations Unies sont une lueur d'espoir pour des millions de personnes et constituent l'un des outils les plus efficaces pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Toutefois, ces opérations sont aujourd'hui confrontées à des défis de plus en plus complexes, notamment l'intensification de la concurrence géopolitique, la criminalité transnationale, la militarisation des technologies émergentes et l'aggravation des effets néfastes des changements climatiques. Des transitions récentes, comme celles de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ont soulevé des questions quant à l'efficacité des opérations de paix et soulignent la nécessité urgente de renforcer leur capacité d'adaptation.

La séance d'aujourd'hui est particulièrement opportune, car elle nous donne une occasion importante de réfléchir à l'avenir du maintien de la paix en prévision de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui se tiendra en mai.

En tant que pays qui fournit depuis longtemps des contingents et des contributions financières, la République de Corée propose quatre approches clefs pour renforcer les opérations de paix des Nations Unies.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit élaborer des mandats plus souples et plus adaptés à l'évolution des circonstances et de la situation politique sur le terrain. Cette approche nécessite une évaluation régulière, qui va au-delà des renouvellements habituels, afin de relever efficacement les défis multiformes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Ces mandats sur mesure doivent s'accompagner de stratégies politiques claires, d'un financement prévisible et durable et d'une coopération avec les gouvernements hôtes et les principales parties prenantes. Nous encourageons également le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix à faciliter le débat sur la manière de mieux adapter les mandats aux réalités changeantes. Nous nous félicitons de la récente étude indépendante menée par le Département des opérations de paix, et nous nous réjouissons à la perspective de participer à de nouvelles discussions sur ses précieuses recommandations et sur les stratégies futures.

Deuxièmement, des stratégies globales couvrant l'ensemble du cycle de vie des opérations de paix doivent être élaborées sur la base de mandats spécialement adaptés, en tenant compte de l'ensemble du continuum de la paix, de la prévention des conflits à la consolidation de la paix et au développement à long terme, en passant par le maintien de la paix. Comme le soulignent clairement les recommandations de la Commission de consolidation de la paix, des scénarios de transition et de retrait doivent être intégrés dès la planification initiale, afin de garantir l'évacuation en toute sécurité des soldats de la paix et d'éviter la reprise du conflit. À cet égard, la Commission est bien placée pour coordonner les efforts dans l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà. L'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 est également une occasion opportune de renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans les transitions des opérations de paix, en favorisant une approche plus globale. En sa qualité de coordonnatrice informelle entre le Conseil de sécurité et la Commission, la Corée est déterminée à établir un cadre de collaboration entre ces deux entités, en veillant à ce que les opérations de paix soient effectivement en harmonie avec les stratégies de consolidation de la paix à long terme.

Troisièmement, le renforcement des capacités technologiques des opérations de paix est essentiel pour des opérations plus sûres et plus vertes. Bien que les technologies de pointe posent de nouveaux défis, tels que les drones armés et les menaces pour la cybersécurité, elles offrent également de précieuses possibilités d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les dispositifs d'alerte rapide. La Corée participe activement aux efforts visant à exploiter les technologies en dispensant une formation de sensibilisation aux dangers des explosifs et une formation à l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés aux pays fournisseurs de contingents de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dans le cadre du programme de partenariat triangulaire.

En outre, nous mettons en œuvre un projet de camp intelligent pour l'unité coréenne Hanbit de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité de la base et la durabilité environnementale. Nous nous réjouissons à la perspective d'organiser, conjointement avec le Pakistan, la troisième réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix en avril prochain à Islamabad, lors de laquelle nous partagerons nos vues sur la promotion de l'utilisation des technologies pour garantir l'efficacité des missions.

Quatrièmement, les opérations de paix doivent privilégier une approche axée sur l'être humain, en respectant les priorités des pays hôtes et leur appropriation nationale. Cette approche ne considère pas les populations locales comme de simples bénéficiaires des efforts de maintien de la paix, mais comme des participantes actives à la mise en œuvre du processus de paix. L'instauration d'un climat de confiance avec les pays hôtes et les populations locales est essentielle pour garantir le succès de la mission et pour laisser un héritage durable et positif. La Corée, pour sa part, est déterminée à promouvoir l'approche axée sur l'être humain. Notre unité au Soudan du Sud appuie activement des initiatives locales telles que la culture du riz et la formation professionnelle afin d'améliorer la résilience et la qualité de vie des communautés. L'innovation sociale, au même titre que les contributions technologiques, joue un rôle clef s'agissant de favoriser la confiance à long terme et de pérenniser la paix.

La République de Corée redit sa ferme volonté de contribuer activement à faire progresser les efforts de réforme et à façonner l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, en étroite collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires, notamment dans le cadre de l'initiative du trio avec le Danemark et le Pakistan. Dans le cadre des importants débats qui se tiendront cette année, concernant notamment les missions de maintien de la paix, l'examen du dispositif de consolidation de la paix et l'examen du Secrétaire général, nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que ces processus soient bien coordonnées et complémentaires.

M. Fatemi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan félicite le Danemark de sa présidence réussie du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Président, présider personnellement ce débat aussi important qu'opportun sur le maintien de la paix.

Le présent débat est d'autant plus pertinent et important dans le contexte de l'examen des opérations de paix par le Secrétaire général et de l'examen à 20 ans du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Conscient de l'importance des opérations de paix des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Pakistan s'est associé au Danemark et à la République de Corée pour former un trio qui cherche à maintenir l'attention du Conseil sur les opérations de paix au cours de nos mandats respectifs au sein de cet organe.

Nous remercions le Secrétaire général, António Guterres, d'avoir mis en évidence les défis auxquels les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées aujourd'hui et d'avoir proposé des moyens de renforcer leur capacité

d'adaptation. Nous remercions également M^{me} Jenna Russo, Directrice de recherche de l'International Peace Institute, de son exposé instructif.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont des instruments importants et avantageux pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les deux premières opérations de maintien de la paix, à savoir l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, créés respectivement en 1948 et 1949, illustrent le type d'opérations d'observation et de surveillance mises en œuvre dans le cadre de conflits interétatiques. Depuis, les opérations de paix ont considérablement évolué au cours des 76 dernières années pour répondre aux exigences liées à l'évolution des situations et des réalités. Conçues à l'origine pour les conflits interétatiques, elles ont depuis été appliquées à des conflits intra-étatiques et à des guerres civiles, s'acquittant de responsabilités multidimensionnelles comprenant l'appui aux processus politiques, la protection des civils, l'aide au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants, le rétablissement de l'état de droit et la mise en place d'institutions, ainsi que d'autres mandats importants de maintien et de consolidation de la paix.

Il convient de noter qu'au cours de la dernière décennie, le Conseil de sécurité n'a créé aucune nouvelle opération de maintien de la paix, même si cela aurait pu sembler nécessaire à plusieurs occasions. Bien que cela puisse laisser entrevoir les défis auxquels les opérations de paix sont confrontées aujourd'hui, nous pensons que l'ONU ne doit pas hésiter à utiliser cet outil, qui continue de si bien la servir. En effet, nous devons continuer d'adapter les activités de maintien de la paix pour qu'elles suivent l'évolution des besoins afin de pouvoir trouver des réponses plus souples et mieux adaptées face aux défis existants, émergents et à venir.

Les nouvelles réalités et les nouveaux défis auxquels sont confrontées les opérations de paix aujourd'hui sont de plus en plus influencés, premièrement, par des divergences en termes d'objectifs et de priorités qui résultent de rivalités géopolitiques accrues ; deuxièmement, par un manque de volonté politique ; troisièmement, par une allocation des ressources insuffisante ; quatrièmement, par la prolifération des acteurs non étatiques ; cinquièmement, par l'évolution de la nature des conflits ; et sixièmement, par la militarisation des nouvelles technologies et du domaine de l'information.

Le Pakistan préconise les approches suivantes face aux défis auxquels sont confrontées les opérations de paix des Nations Unies.

Premièrement, le succès du maintien de la paix dépend d'un engagement politique fort de la part des États Membres de l'ONU, en particulier des membres du Conseil de sécurité. Le Conseil doit apporter un appui unifié et cohérent à toutes les opérations de paix afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. Le vide laissé par l'ONU et le Conseil de sécurité est de plus en plus occupé par des acteurs malveillants et des soldats de fortune sur de nombreux théâtres, propageant ainsi les menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il faut reconquérir cet espace.

Deuxièmement, le Conseil doit adapter les mandats des missions aux réalités du terrain. Les mandats doivent être clairs, ciblés, réalistes et réalisables. De la surveillance des cessez-le-feu aux opérations multidimensionnelles, en passant par le maintien de la paix musclé et l'imposition de la paix, chaque situation exige une approche personnalisée différente qui doit servir l'objectif visé.

Troisièmement, pour garantir le succès des opérations de maintien de la paix, celles-ci doivent être déployées à l'appui d'objectifs politiques clairement définis. La primauté des solutions politiques pour le règlement des conflits doit donc continuer de guider nos travaux.

Quatrièmement, avec un budget de 5,59 milliards de dollars, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne représentent que 0,3 % des dépenses militaires mondiales. De nombreuses études ont montré que ces opérations sont l'un des moyens les plus rentables de renforcer la sécurité mondiale en remédiant aux conflits armés et en sauvant des vies. Le Conseil doit veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition des soldats de la paix pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat. On demande de plus en plus aux missions de faire plus avec moins. Il faut remédier à cette inadéquation entre les ressources, les capacités et les mandats.

Cinquièmement, la militarisation des nouvelles technologies a accru les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les Casques bleus doivent recevoir une formation adaptée, du matériel moderne et des ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière sûre et efficace.

Sixièmement, il est également primordial que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies laissent une empreinte positive. À cette fin, les processus de transition et de réduction des effectifs doivent être menés de façon délibérée et réfléchie, et ils doivent être soigneusement planifiés et exécutés. Les possibles répercussions des réductions d'effectifs sur la paix et la stabilité générales sur le terrain, ainsi que sur des objectifs importants tels que la protection des civils, doivent rester le principal facteur de décision, afin que les acquis obtenus sur le terrain au fil des ans ne soient pas réduits à néant.

Septièmement, les opérations de paix doivent toujours s'inscrire dans une approche fondée sur le continuum de la paix. Cela implique une collaboration plus active et systématique avec la Commission de consolidation de la paix. Des projets concrets de consolidation de la paix doivent être lancés dès les premières phases des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix. Cela faciliterait l'appui et le financement à long terme des opérations de consolidation de la paix, tout en favorisant des liens de coopération avec les pays hôtes.

Enfin, l'examen des opérations de paix par le Secrétaire général doit être mené dans le cadre de consultations étroites et concrètes avec les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, afin de s'assurer que leurs points de vue sont pleinement pris en compte.

Le Pakistan est associé depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes un pays hôte, l'un des plus anciens et des plus importants fournisseurs de contingents et un membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix. Au fil des ans, le Pakistan a déployé 235 000 soldats de la paix dans le cadre de 48 missions à travers le monde. Cent quatre-vingt-un soldats de la paix pakistanais ont sacrifié leur vie au service de la paix et de la sécurité internationales, tandis que 3 267 Pakistanais et Pakistanaises servent aujourd'hui fièrement en tant que Casques bleus au sein de sept missions.

Le Pakistan accueille le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, créé en 1949 pour surveiller le cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire, un différend qui est toujours à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et qui attend un règlement juste et définitif, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil qui ont promis au peuple cachemirien le droit à l'autodétermination au moyen d'un plébiscite supervisé par l'ONU. Il incombe au Conseil d'assurer la réalisation de ce droit pour le peuple cachemirien et de promouvoir un règlement juste et durable du conflit du Jammu-et-Cachemire en prenant des mesures pour faire appliquer ses propres résolutions. Comme d'autres l'ont dit, et je m'en fais l'écho, il est important de s'attaquer aux causes réelles des conflits et d'établir une paix durable.

Pour terminer, je tiens à signaler que le Pakistan reste également mobilisé aux niveaux politique et conceptuel pour répondre à l'évolution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, le Pakistan accueillera le mois prochain à Islamabad, à partir du 15 avril, la réunion ministérielle préparatoire sur le maintien de la paix des Nations Unies, dont les résultats alimenteront les délibérations en cours sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies. Le maintien de la paix restera également l'une des principales priorités du Pakistan au cours de son mandat actuel au Conseil de sécurité.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je félicite le Danemark d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau qui revêt une grande importance. Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général et je le remercie de son exposé au Conseil de sécurité. Je remercie également M^{me} Russo, de l'International Peace Institute, de sa présentation.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons imaginer un mécanisme des Nations Unies plus efficace, plus universellement acceptable et plus indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales que les opérations de paix des Nations Unies. De Chypre au Moyen-Orient en passant par l'Afrique, d'Haïti à la Colombie en passant par l'Afghanistan, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies contribuent à créer un environnement propice au dialogue politique et au règlement pacifique des différends. Nous voyons là un véritable multilatéralisme en action, comme l'a mentionné avec éloquence le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix. Mon pays, la Grèce, exprime sa sincère gratitude aux hommes et aux femmes chargés du maintien de la paix, qui s'engagent à servir dans les circonstances les plus difficiles, et elle rend hommage à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le même temps, nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques et tous les actes hostiles contre les soldats de la paix, actes qui sont dirigés contre le système des Nations Unies lui-même. En tant que pays fournisseur de contingents et État membre de l'Union européenne, la Grèce soutient fermement les missions et opérations civiles et militaires de celle-ci qui mettent directement en œuvre les mandats du Conseil de sécurité, telles que les opérations militaires de l'Union européenne en Méditerranée et en Bosnie-Herzégovine, ainsi que celles qui sont menées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, telles que l'opération Aspidès dans la région de la mer Rouge et l'opération Atalanta dans la Corne de l'Afrique. Nous notons en particulier l'importance croissante de la dimension maritime dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que de l'appui aux capacités des États concernés pour assurer la sécurité du domaine maritime dans le cadre de ces opérations.

En septembre 2024, nous avons adopté le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), par lequel nous nous sommes engagés à adapter les opérations de paix aux défis actuels et aux nouvelles réalités. Nous attendons à présent l'examen, prévu par le Pacte, de l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, qui doit se concentrer principalement sur les trois domaines prioritaires suivants.

Premièrement, nous nous faisons l'écho de tous ceux qui demandent une efficacité accrue des opérations de paix. La recherche de l'efficacité doit se faire à plusieurs niveaux, en commençant par une meilleure coordination entre les composantes du Secrétariat, entre le Siège et les missions et entre le système des Nations Unies et les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Les enseignements tirés au Mali, en République démocratique du Congo et ailleurs démontrent la nécessité de prendre en compte les priorités et les responsabilités des pays hôtes dans le cadre de la planification du mandat d'une opération de paix.

Deuxièmement, les opérations de paix ne peuvent réussir que si l'on recherche activement des solutions politiques et si elles bénéficient de financements prévisibles, adéquats et durables. Le Conseil doit donc veiller à ce que la primauté de la politique reste un élément central des opérations de paix et réfléchir à des modèles de mission adaptables et efficaces tout en élaborant des stratégies de transition et de sortie, le cas échéant. Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil doit s'appuyer sur l'expérience inestimable des services spécialisés du Secrétariat, tels que les cinq composantes du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. En outre, la Grèce attend avec intérêt les résultats de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui est en cours cette année et espère qu'il apportera une valeur ajoutée à la garantie d'un financement adéquat, prévisible et durable.

Troisièmement, la Grèce réaffirme l'importance du renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, notamment en ce qui concerne leurs opérations d'appui à la paix et les mesures de maintien de l'ordre autorisées par le Conseil de sécurité pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Mon pays appuie également l'appel lancé par le Secrétaire général pour que l'on mette en place des opérations de nouvelle génération, à savoir des missions d'imposition de la paix et des opérations antiterroristes qui seraient dirigées par des pays africains, qui seraient dotées d'un mandat du Conseil de sécurité établi en vertu du Chapitre VII et du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et dont le financement serait assuré par des contributions statutaires.

En ce qui concerne certaines questions transversales, je ne saurais trop insister sur la nécessité pour toutes les opérations de paix de donner la priorité à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en gardant à l'esprit que les conflits armés touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. En outre, le Conseil doit veiller à ce que la protection des enfants soit au cœur du mandat de toute mission et à ce que les normes les plus élevées en matière de protection des enfants soient intégrées dans toutes les missions, tout comme des compétences et une formation liées aux question de genre.

Cela m'amène à mon dernier point, à savoir l'application du principe de responsabilité. Nous considérons que l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis contre les soldats de la paix et ceux perpétrés par les Casques bleus eux-mêmes est une question d'une importance capitale. Dans cette optique, mon pays est prêt à participer à des discussions sur un cadre juridique international global qui préciserait les circonstances dans lesquelles les États Membres peuvent exercer leur compétence pour les fautes et les crimes commis par des fonctionnaires et des experts des Nations Unies en mission, ainsi que les catégories de personnes et de crimes soumis à cette compétence.

Pour terminer, la Grèce s'engage à travailler au renforcement de l'unité politique au sein du Conseil sur la question du maintien de la paix et espère sincèrement que la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Berlin, créera une dynamique positive pour faire progresser l'adaptabilité dans les opérations de maintien de la paix.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Danemark d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé éclairant et M^{me} Russo de sa contribution.

J'aimerais tout d'abord souligner que la réalisation de véritables progrès dans le domaine du maintien de la paix des Nations Unies exige une vision commune ainsi qu'une volonté et un soutien politiques forts. Nous nous félicitons que le débat sur le maintien de la paix se tienne désormais régulièrement au sein du Conseil de sécurité. Nous osons espérer qu'il ouvrira la voie à de réels progrès à Berlin. Sans

une compréhension commune, il sera difficile d'adapter les concepts clefs, de fournir les capacités et les ressources financières nécessaires et de relever efficacement les défis opérationnels urgents. Nous devons veiller à ce que le maintien de la paix soit à même de répondre efficacement à la fois aux besoins immédiats et aux problèmes imprévus. Le maintien de la paix doit pouvoir s'adapter aux défis et aux exigences en constante évolution, notamment en intégrant des solutions technologiques qui permettront une prise de décisions plus rapide et un règlement plus efficace des conflits. Qu'il me soit donc permis de souligner les domaines clefs que nous considérons comme importants dans les mesures décisives que nous prenons.

Premièrement, nous devons mieux intégrer le maintien et la consolidation de la paix. Pour parvenir à une stabilité à long terme, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits. Cela doit aller de pair avec le renforcement des institutions démocratiques, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, y compris un secteur de la sécurité efficace et responsable. Parallèlement, il est essentiel de promouvoir un développement socioéconomique inclusif et de renforcer la résilience de la société. Ces éléments interconnectés constituent le fondement de la stabilité, du développement durable et d'une paix pérenne. Alors que nous débattons de l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que nous entreprenons simultanément un examen du dispositif de consolidation de la paix, nous devons saisir l'occasion d'accroître les synergies entre la prévention, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Nous nous félicitons de l'avis écrit de la Commission de consolidation de la paix au Conseil sur le thème du débat d'aujourd'hui et du rôle important qu'elle a joué dans les contextes de transition.

Deuxièmement, nous devons renforcer les solutions politiques dans le domaine du maintien de la paix. Les missions doivent agir au lieu de simplement réagir. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités d'alerte précoce et de réaction rapide afin de traiter les conflits avant qu'ils ne dégénèrent. En outre, il faut mettre au point des mécanismes souples et adaptés à chaque région pour assurer des transitions harmonieuses entre le travail diplomatique, le maintien de la paix, la stabilisation postconflit et la pérennisation de la paix.

Troisièmement, nous devons améliorer la coordination au sein de l'ONU et au-delà. Le Conseil de sécurité doit renforcer sa collaboration au sein du système des Nations Unies, notamment en utilisant mieux le Comité d'état-major. Une meilleure coordination avec les organismes de développement des Nations Unies favorisera des transitions harmonieuses de la stabilisation des situations de conflit et du relèvement postconflit vers le renforcement de la résilience à long terme. En outre, le Conseil de sécurité doit encourager une plus grande collaboration avec les partenaires régionaux et mondiaux, tels que l'Union africaine et l'Union européenne, les institutions financières internationales et la société civile. Cela garantira une approche véritablement globale et mondiale.

Il est indispensable de s'engager à protéger les civils, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les communautés marginalisées, en intégrant les questions de sécurité humaine dans la planification des missions. Les sociétés inclusives sont des sociétés résilientes. Nous soulignons également que les capacités en matière de protection de l'enfance doivent être mises en évidence de manière adéquate lors des transitions des missions des Nations Unies, conformément à la résolution 2764 (2024).

Le Conseil de sécurité doit ériger le dialogue inclusif et la médiation en piliers centraux du maintien de la paix. Il est primordial d'assurer une participation large et véritable des femmes, des jeunes et des acteurs locaux, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les dialogues diplomatiques à plusieurs niveaux doivent s'adresser à la fois aux acteurs étatiques et non étatiques dans le cadre du règlement des conflits.

Les opérations de maintien de la paix doivent adopter un *modus operandi* plus souple et plus adaptable. La Slovénie estime que l'approche modulaire proposée, assortie de modèles évolutifs adaptables à des réalités changeantes, constitue un pas dans la bonne direction. Il reste cependant beaucoup à faire.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'avenir des opérations de paix des Nations Unies dépend de notre capacité collective à nous adapter, à innover et à intégrer des réponses sur l'ensemble du continuum de la paix. Renforcer la capacité d'adaptation ne consiste pas seulement à réagir aux crises en temps réel ; il s'agit également d'anticiper les défis futurs afin de veiller à ce que les efforts de paix des Nations Unies restent proactifs, inclusifs et axés sur les résultats. Grâce à ces efforts, nous pouvons contribuer à créer un monde plus pacifique, plus stable et plus sûr, dans lequel la paix est non seulement maintenue, mais véritablement pérennisée.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de ses observations et des efforts qu'il déploie actuellement pour adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à des défis qui ne cessent d'évoluer, afin de veiller à ce qu'elles continuent de servir leur objectif. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères Rasmussen d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat, qui arrive à point nommé. Je tiens aussi à remercier M^{me} Jenna Russo, de l'International Peace Institute, de son exposé éclairant. Et je me joins aux autres orateurs et oratrices qui ont exprimé leur reconnaissance à l'égard de celles et ceux qui participent aux opérations de paix sur le terrain, souvent au prix de très grands risques, et de celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent un outil efficace pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, avec l'appui politique et financier de la communauté internationale. Dans un large éventail d'environnements à risque, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont permis de réduire et d'endiguer la violence, d'écourter des conflits, de favoriser la croissance économique dans les pays hôtes, de renforcer la souveraineté des États et de faciliter des règlements politiques menant à une paix durable. De nombreuses personnes à travers le monde vivent aujourd'hui dans de meilleures conditions parce que, à un moment difficile de l'histoire de leur pays, l'ONU a déployé des soldats de la paix.

Dans le même temps, nous devons aussi prendre conscience que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent aujourd'hui à toute une série de difficultés. Parmi celles-ci, on peut citer un système international de plus en plus multipolaire qui ne permet pas de dégager un consensus sur les mandats des missions ; les attentes divergentes de la part du Conseil de sécurité, des missions et des pays hôtes ; le recul ou la rupture de la coopération et du consentement des États hôtes ; l'ingérence d'États Membres voisins ; et la militarisation des technologies nouvelles et émergentes, telles que l'intelligence artificielle, les drones et les technologies antidrones. Toutes ces préoccupations ont une incidence sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ce qui complique encore la dynamique des conflits. Le maintien de la paix des Nations Unies doit relever ces défis pour mieux répondre aux menaces qui pèsent et pèseront sur la sécurité mondiale.

À cette fin, les États-Unis mettent l'accent sur trois aspects initiaux de la réforme du maintien de la paix.

Premièrement, nous devons appliquer le principe de responsabilité en matière de performance. L'application de mesures de responsabilisation rigoureuses à toutes les composantes d'une mission de maintien de la paix rehaussera l'efficacité et l'efficience des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le renforcement des capacités et la formation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent contribuer à améliorer les performances des unités sur le terrain. En

tant que leader mondial du renforcement des capacités de maintien de la paix, les États-Unis ont adapté leurs stratégies, en collaboration avec leurs partenaires, afin de veiller à ce que leurs programmes produisent des effets mesurables sur le terrain. En outre, l'obligation de rendre compte des performances dans le cadre des missions, tant pour le personnel civil que pour le personnel en tenue, doit, d'une part, inciter les membres du personnel à produire des résultats satisfaisants et, d'autre part, donner lieu à des sanctions immédiates en cas de mauvais résultats, de problèmes de comportement et de discipline ou d'inaction face à une menace imminente de violence physique contre des civils. Par exemple, le gel systématique des remboursements et le rapatriement ou le remplacement des unités et des membres du personnel, le cas échéant, contribueraient à responsabiliser davantage les missions pour qu'elles s'acquittent plus efficacement de leur mandat et obtiennent des résultats.

La résolution 2436 (2018) a appelé l'ONU à améliorer les méthodes utilisées par les opérations de maintien de la paix pour mesurer les performances, mais des lacunes subsistent. Nous devons exploiter les données disponibles et les résultats en matière de performance pour veiller à ce que toutes les composantes d'une opération de maintien de la paix soient tenues responsables de leurs performances. Si le système et les processus d'évaluation fournissent des données sur l'état de préparation, le processus décisionnel suivi par l'ONU pour la constitution des forces doit se fonder sur les résultats obtenus par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et sur un engagement avéré à respecter les principes du maintien de la paix, et non sur des sensibilités ou des considérations politiques.

Deuxièmement, nous appelons le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à accélérer et à intensifier les efforts pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en demandant des comptes à la fois aux auteurs de ces actes et aux fonctionnaires désignés qui ferment les yeux sur ces faits. Nous exigeons que le Secrétariat et toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies respectent la politique de tolérance zéro de l'ONU en gelant les remboursements destinés au personnel des missions et en rapatriant les unités et les contingents qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous devons tous continuer de mettre l'accent sur les efforts de prévention, sur le rapatriement et la poursuite en justice des individus et des unités qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que sur le soutien aux victimes, afin de démontrer notre véritable engagement à mettre fin au fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, l'absence de planification intégrée permettant d'aboutir à un état final clair et stratégique constitue une lacune flagrante. C'est pourquoi nous devons améliorer la planification à New York et renforcer la planification entre le Secrétariat et les missions afin d'assurer une planification opérationnelle intégrée au niveau des missions. Les missions ne peuvent hiérarchiser efficacement les ressources que si elles disposent de critères d'exécution précis et bien définis et si elles améliorent l'utilisation des données déjà recueillies pour prendre des décisions plus solides fondées sur des données probantes. Grâce à ces efforts et à d'autres initiatives, nous pouvons œuvrer de concert pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources tout en préservant l'efficacité des missions. Nous insisterons pour que soient menées ces réformes nécessaires, qui cadrent toutes avec notre priorité : recentrer l'ONU sur son objectif initial, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En tant que premier contributeur financier aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les États-Unis encourageront l'innovation, promouvoir les normes de performance les plus rigoureuses, exigeront des comptes et s'efforceront de garantir un retour sur investissement dans le domaine du maintien de la paix. Depuis 2016, les États-Unis ont versé plus de 15 milliards de dollars au titre des

contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, les États-Unis ont investi plus de 1,8 milliard de dollars dans des programmes de renforcement des capacités de maintien de la paix, et plus de 60 % des soldats de la paix déployés ont pu bénéficier de notre formation. En tant que principal bailleur de fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous attendons de nos priorités de réforme, qui sont fondées sur le bon sens, qu'elles sous-tendent les efforts de réforme de l'ONU, tandis que nous continuons d'examiner la manière dont nous pouvons appuyer plus efficacement ces missions pour qu'elles s'acquittent de leur mandat avec plus d'efficacité et d'efficience.

La communauté internationale mérite que les activités de maintien de la paix menées par l'ONU soient plus efficaces, plus responsables et mieux adaptées. Collectivement, nous devons travailler au renforcement et à l'adaptation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dès maintenant, à la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix prévue à Berlin, et à l'avenir.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Danemark d'avoir organisé la présente séance, qui est tout à fait pertinente puisqu'elle intervient à un moment où l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies est mise à l'épreuve dans les 11 missions en cours dans le monde. Je remercie également le Secrétaire général et M^{me} Jenna Russo de leurs exposés instructifs. Leurs observations nous permettent de mieux comprendre les problèmes auxquels sont confrontés les opérations de paix et nos soldats de la paix.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste une fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies. En effet, la raison d'être de l'ONU était la prévention de conflits mondiaux futurs. Toutefois, le paysage mondial a changé radicalement, avec des conflits de plus en plus complexes et prolongés qui sont souvent alimentés par des acteurs non étatiques, notamment des réseaux criminels transnationaux. Les multiplicateurs de menace tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, la hausse de la demande en ressources naturelles et l'utilisation de la technologie à des fins de désinformation et de désinformation ne font qu'aggraver la situation. Récemment, nous avons entendu parler d'opérations de paix des Nations Unies qui se sont retrouvées en infériorité numérique et sans la puissance de feu nécessaire, avec des règles d'engagement ne leur permettant pas d'affronter les problèmes qui se posaient. Dans le même temps, l'ONU doit rester la figure de proue des meilleures pratiques internationales.

Il n'y a qu'à revenir sur les trois derniers mois pour constater cette évolution rapide du paysage de la paix et de la sécurité dans le monde. Il convient notamment de souligner les événements survenus dans la zone d'opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, où le Mouvement du 23 mars s'est introduit dans des grandes villes de l'est de la République démocratique du Congo, en a pris le contrôle et a désarmé des soldats de la paix des Nations Unies ; les attaques directes contre des soldats de la paix des Nations Unies et, fait alarmant, la détention illégale de soldats de la paix et d'entrepreneurs civils de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei par les Forces d'appui rapide le 28 février ; et l'attaque du 7 mars contre un hélicoptère de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à Nasser, au Soudan du Sud, qui a coûté la vie, entre autres, à un membre du personnel de la MINUSS et en a blessé deux autres. Ces difficultés qui ne cessent d'évoluer exigent que les opérations de paix des Nations Unies évoluent en conséquence, et ce afin qu'elles soient en mesure de s'adapter et de s'acquitter efficacement de leurs mandats. Le Guyana reconnaît le rôle crucial que jouent les opérations de paix des Nations Unies dans la prévention des conflits et le rétablissement et la consolidation de la paix. Nous estimons que pour garantir leur capacité d'adaptation, il faut adopter une approche pluridimensionnelle et nous suggérons les cinq domaines clefs suivants.

Premièrement, il faut mettre l'accent sur le renforcement des partenariats. Pour être efficaces, les opérations de paix doivent s'appuyer sur des partenariats solides. Cela suppose notamment d'approfondir la collaboration avec les organisations régionales telles que l'Union africaine et, dans notre région, la Communauté des Caraïbes, tout en tirant parti de leur compréhension inégalée des contextes locaux. Nous devons également renforcer les partenariats avec les pays d'accueil, en veillant à ce qu'ils adhèrent au processus de paix et y participent. En outre, la collaboration avec les organisations de la société civile, y compris représentant les femmes et les jeunes, est essentielle pour garantir une consolidation de la paix inclusive et durable.

Deuxièmement, il est important d'améliorer les mandats et l'allocation des ressources. Les mandats doivent être clairs, réalistes et adaptés au contexte spécifique. Ils doivent s'appuyer sur une analyse approfondie du conflit et prendre en compte les besoins à long terme en matière de consolidation de la paix. Il est essentiel que les mandats soient assortis de ressources suffisantes, tant financières qu'humaines. Nous réaffirmons l'importance d'un financement prévisible et durable des opérations de paix, qui permette une planification à long terme et une mise en œuvre efficace.

Troisièmement, les capacités de maintien de la paix doivent être renforcées. Les soldats de la paix doivent être adéquatement formés et équipés pour relever les défis complexes auxquels ils sont confrontés. Cela comprend une formation spécialisée sur des questions telles que la protection des civils, les violences sexuelles liées aux conflits et l'état de droit. Nous soulignons également la nécessité d'intégrer les nouvelles technologies, telles que les drones aériens et l'analytique des données, afin d'améliorer la perception de la situation et l'efficacité opérationnelle.

Quatrièmement, il faut accorder la priorité à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Les opérations de paix ne doivent pas se contenter de maintenir une paix fragile et doivent s'employer à renforcer la résilience à long terme. Il faut pour cela mettre davantage l'accent sur les activités de consolidation de la paix, notamment la promotion d'une gouvernance inclusive, le renforcement de l'état de droit, l'appui au développement économique et la lutte contre les causes profondes des conflits. Nous devons investir dans la pérennisation de la paix, en veillant à ce que les progrès accomplis ne soient pas gâchés. Il faut également que les opérations de paix aillent de pair avec la recherche d'une solution politique. Les opérations de paix ne sont toutefois pas une fin en soi ; elles sont censées être temporaires. Elles doivent donc s'accompagner des efforts politiques requis, évalués périodiquement afin que les mandats ne soient pas constamment prorogés dans un contexte de blocage politique persistant, dont la mission pourrait être désignée responsable et à laquelle on pourrait demander de se retirer prématurément.

Cinquièmement et enfin, il est crucial de promouvoir l'inclusion et l'égalité des genres. La participation véritable des femmes à tous les aspects des opérations de paix est essentielle. Nous devons veiller à ce que les femmes soient représentées à tous les niveaux, des forces de maintien de la paix aux négociations de paix. En outre, les opérations de paix doivent prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles et disposer de ressources suffisantes pour lutter contre des problèmes tels que la violence sexuelle liée aux conflits.

Pour terminer, le Guyana estime qu'il est primordial de réformer et d'adapter l'architecture des opérations de paix des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous accueillons donc avec satisfaction les nouveaux modèles potentiels d'opérations de maintien de la paix, qui seront examinés lors de la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix prévue à Berlin. Nous sommes prêts à travailler avec tous les États Membres pour renforcer les opérations de paix des Nations Unies et veiller à ce qu'elles restent pertinentes face à l'évolution des défis mondiaux. Nous saluons les efforts du Secrétaire général à cet égard et réaffirmons notre engagement à soutenir sa vision d'une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus réactive.

Enfin, nous rendons hommage aux soldats de la paix des Nations Unies qui ont payé le prix ultime en œuvrant au maintien de la paix et de la sécurité internationales et nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles ainsi qu'aux gouvernements et aux peuples de leurs pays d'origine.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Je remercie également le Secrétaire général et M^{me} Russo de leurs exposés.

Comme nous l'avons entendu à maintes reprises ce matin, les opérations de paix des Nations Unies apportent une contribution essentielle à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans le monde et, pour rester efficaces, elles doivent devenir plus agiles et plus réactives, tout en s'appuyant sur l'innovation pour lutter contre les menaces de sécurité modernes.

Je tiens à rendre hommage aux soldats de la paix qui servent courageusement dans le monde entier. Le Conseil doit soutenir les Casques bleus et les défendre lorsqu'ils sont attaqués. Le Royaume-Uni condamne toutes les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des soldats de la paix morts sur le terrain, notamment à la suite des attaques perpétrées cette année contre des soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Je mettrai l'accent sur trois domaines dans lesquels le Royaume-Uni préconise d'adopter de nouvelles mesures pour renforcer le maintien de la paix.

Premièrement, les opérations de paix doivent pouvoir s'adapter rapidement à l'évolution des contextes politiques et sécuritaires, où qu'elles soient déployées. Les missions doivent avoir des objectifs clairs qui doivent tenir compte des réalités locales et être réexaminés périodiquement. Cela suppose d'améliorer la planification stratégique et la flexibilité opérationnelle et d'accentuer les efforts visant à soutenir les processus politiques. Les missions doivent également être en mesure de communiquer efficacement avec les communautés d'accueil à propos de leurs activités.

Deuxièmement, les opérations de paix doivent être dotées des moyens nécessaires pour répondre aux problèmes de sécurité modernes. Les menaces asymétriques, la désinformation et les nouvelles technologies redéfinissent les conflits mondiaux. L'ONU doit tirer parti de l'innovation, en ayant recours à des processus décisionnels fondés sur les données, à des approches fondées sur le renseignement et à des outils numériques pour améliorer l'efficacité opérationnelle des missions de maintien de la paix et protéger les civils et les soldats de la paix. Par ailleurs, les soldats de la paix ont besoin de compétences spécialisées correspondant aux réalités auxquelles ils sont confrontés. Une formation portant sur les menaces émergentes, notamment la cyberguerre, les campagnes de désinformation et les risques de sécurité liés au climat, doit faire partie intégrante des stages de formation préalables au déploiement dans les opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, le succès des opérations de paix des Nations Unies dépend, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, de partenariats inclusifs. Le renforcement de la collaboration aux niveaux national, régional et international, notamment avec les organisations régionales et la société civile, ainsi que le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies, permettront d'obtenir de meilleurs résultats. Une approche complémentaire des activités de maintien et de consolidation de la paix, qui se renforcent mutuellement, s'impose également. Le Royaume-Uni continue de militer énergiquement en faveur du renforcement de la participation des femmes au maintien de la paix, conscient du rôle essentiel qu'elles jouent dans l'instauration d'une paix durable.

Pour conclure, le Royaume-Uni réaffirme son engagement en faveur des opérations de paix des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de discuter des moyens de renforcer davantage la capacité d'adaptation durant la réunion ministérielle sur le maintien de la paix, qui se tiendra en mai.

M. Bonnafont (France) : Je tiens à remercier le Secrétaire général et M^{me} Russo pour leurs présentations très éclairantes. Je tiens également à remercier le Danemark pour l'organisation de ce débat public sur un sujet essentiel pendant sa présidence.

Nous savons tous qu'en ces temps de polarisation, de doute, voire de remise en question de l'ONU, l'aptitude à assumer les responsabilités que la Charte attribue à chaque organe au service de la paix est critique. Une coopération étroite s'impose entre le Conseil, le Secrétaire général, avec le Secrétariat, ainsi que tous les États qui s'engagent dans le maintien de la paix.

Nous le savons tous également, le maintien de la paix est au cœur de l'action des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier. Le monde est repris depuis quelques années non seulement par une recrudescence de conflit, mais même par une tentation de justification de l'utilisation sans frein de la force pour régler les différends. Plus que jamais, cette enceinte doit garder sa vocation à agir en faveur de la paix, à proposer des solutions politiques et à négocier des compromis, dans le respect de la Charte et des principes fondamentaux qu'elle garantit.

Pour la France, je souhaiterais insister aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, les succès ont été nombreux depuis qu'existe le maintien de la paix, soit que les conflits aient été résolus, soit que la présence de l'ONU parvienne à suspendre les hostilités. Mais les exemples abondent d'opérations confrontées à des difficultés insurmontables, qui aboutissent à mettre en danger la vie des troupes engagées ou à des impasses contre-productives. Nous devons aux soldats engagés, que je salue, des conditions de déploiement qui limitent les risques à ce qui est inhérent à leur mission. La France rend hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont été blessés ou tués en opération. Leur sacrifice nous oblige à la plus grande vigilance dans la définition de leur rôle. Nous devons à tous ceux qui font confiance à l'ONU le réalisme et la clarté dans la définition du mandat. Ce mandat résulte toujours d'une négociation, où les intérêts de chacun doivent être pris en compte. Mais gare à l'ambiguïté ou aux cotes mal taillées.

Les opérations de paix sont des instruments irremplaçables pour contribuer à des solutions politiques durables aux conflits. Elles ne s'y substituent pas, elles ne sont pas une fin en soi et elles sont par nature transitoires. Elles constituent un levier d'action à la disposition des Nations Unies dans une panoplie d'instruments et doivent s'inscrire dans une stratégie. Pour qu'elles réussissent, leurs mandats doivent s'articuler autour d'objectifs politiques clairs et réalistes, leur permettant de s'adapter à l'évolution de la situation politique et sécuritaire locale, avec un souci d'efficacité et si nécessaire, en adoptant une approche robuste. C'est l'objet de la réforme du maintien de la paix à l'œuvre, que la France soutient activement. Tel doit être le cas pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, par exemple, qui renforce sa posture dans le contexte de l'accord de cessation des hostilités de novembre 2024. Appuyons ces efforts, auxquels la France prend sa part, pour soutenir la dynamique positive enclenchée depuis cet accord en vue d'une mise en œuvre complète de la résolution 1701 (2006).

Deuxièmement, il dépend de la capacité de ses membres à s'entendre que le Conseil de sécurité soit à la hauteur de la responsabilité que lui confère la Charte et surmonte ses divisions pour répondre aux crises. Nous l'avons fait en adoptant la résolution 2773 (2024) à l'unanimité, alors même que la crise dans l'est de la République démocratique du Congo connaît une dangereuse accélération. L'expérience le montre, la capacité du Conseil à parler d'une seule voix est un facteur de succès significatif des opérations de paix. Lorsque ce consensus existe, le Conseil peut

s'appuyer sur la vaste expérience qui existe au sein du système onusien et chez les États Membres, et notamment les pays contributeurs de troupes, pour déployer des missions adaptées aux objectifs qu'il se fixe. En outre, l'unité du Conseil pousse les parties au conflit à prendre conscience de l'intérêt d'une négociation de paix. La division facilite les manipulations, l'unité pousse au compromis.

J'en arrive au troisième et dernier point sur lequel souhaite insister la France. J'y faisais allusion plus tôt, le maintien de la paix est un outil des Nations Unies au sein d'une palette plus large. Son succès dépend de la capacité des Nations Unies à mobiliser, en cohérence, d'autres leviers. Cela passe par exemple par la recherche de synergies entre maintien et consolidation de la paix, en particulier s'agissant des transitions. Cela passe par le renforcement des partenariats, notamment avec les organisations régionales impliquées dans la gestion de crise. Le Conseil de sécurité a décidé en décembre dernier d'appliquer la résolution 2719 (2023) à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (voir S/PV.9828). La France a soutenu cette décision, qui est un exemple de la capacité du Conseil à définir des approches nouvelles pour renforcer l'efficacité de son action. Cela passe aussi par l'articulation entre les dimensions proprement politico-militaires, et les dimensions de société, telles que la prise en compte de la place des femmes. C'est tout l'enjeu du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, que promeut la France.

La communauté internationale attend du Conseil qu'il joue son rôle de garant de la paix et de la sécurité, en prenant appui sur cette capacité unique qu'ont les Nations Unies à déployer des opérations de paix, par elles-mêmes ou en partenariat avec les initiatives régionales. La France restera mobilisée en ce sens, notamment lors des conférences de suivi, en avril à Islamabad et en mai à Berlin.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général António Guterres et M^{me} Jenna Russo de leurs analyses. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants et représentantes de haut niveau à la présente séance.

Notre débat d'aujourd'hui porte sur les opérations de paix, un vaste domaine d'activités de l'ONU en matière de paix et de sécurité. Cela comprend les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Ce sont des outils de l'ONU, qui placent la politique au centre de leurs efforts. Toutefois, ces deux catégories de présence de l'ONU diffèrent considérablement en termes de mandats, d'objectifs, de moyens utilisés, ainsi que de formes de financement. En fonction des objectifs du pays hôte, la communauté internationale choisit les moyens par lesquels elle intervient et apporte son assistance. Nous pensons qu'il importe de garder ce facteur à l'esprit lorsque nous discutons du sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Dans divers forums intergouvernementaux de l'ONU, nous avons réaffirmé à maintes reprises la nécessité pour le Conseil de sécurité d'établir des mandats clairs et réalistes pour les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Il est en effet difficile de parvenir à un consensus au sein du Conseil en ce qui concerne les mandats des missions. Outre les tâches évidentes, les mandats prennent en compte les priorités des différentes parties aux négociations. Le Secrétariat lui-même a parfois ses propres intérêts. Par conséquent, dans la pratique, l'approche que nous avons suivie pendant des années n'a pas été de circonscrire les mandats mais, au contraire, d'élargir l'éventail des tâches confiées aux missions. Outre leurs fonctions politiques traditionnelles, les missions politiques spéciales doivent parfois aider les pays dans des domaines tels que l'application de la loi, la rédaction de lois fondamentales et de constitutions et l'organisation d'élections. On a également tenté d'accréditer l'idée selon laquelle les missions politiques spéciales pourraient contribuer à la protection des civils, ce qui, à notre avis, est très éloigné de la réalité. Les soldats de la paix, eux, se sont vu confier des tâches secondaires relevant des droits de l'homme, du genre ou du climat.

En conséquence, nous en sommes arrivés à une situation où les missions sont présentes dans des pays depuis des décennies, coûtant des milliards de dollars à la communauté internationale. Pourtant, peu d'entre elles peuvent se targuer d'être couronnées de succès : les conflits s'enveniment et les gens perdent l'espoir d'un changement positif. En outre, l'implication d'acteurs internationaux dans les processus politiques nationaux peut susciter des inquiétudes légitimes chez les gouvernements hôtes quant aux risques d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Le revers de la médaille est la crainte que ces gouvernements perdent leur pouvoir dès que ces missions de soutien quittent le pays. Cet écart entre les résultats réels et le coût des missions devient de plus en plus problématique.

Tout cela confirme que les activités politiques et de maintien de la paix de l'Organisation doivent être repensées, améliorées et ramenées à des scénarios réalistes. Néanmoins, pour le moment, nous observons surtout des tentatives de se justifier : les pays hôtes se comporteraient mal, les contingents seraient mal préparés, le contexte géopolitique entraverait les efforts ou la désinformation serait coupable de tout. De plus, dans un avenir proche, la situation risque d'être aggravée par la crise financière de l'ONU.

Nous sommes convaincus qu'aucun progrès ne sera possible tant que nous n'aurons pas procédé à une analyse honnête des raisons pour lesquelles les États hôtes remettent en question la nécessité d'accueillir des missions et optent pour d'autres formes d'assistance plus efficaces. Ce n'est qu'après une telle analyse que nous pourrions trouver des solutions politiques, plutôt que techniques, aux problèmes qui apparaissent.

À cet égard, la recherche purement formelle de solutions dites « novatrices » et de nouvelles approches, qui sont souvent des innovations artificielles, semble peu judicieuse. Par exemple, nous ne soutenons pas la proposition d'élaborer des modules qui reprendraient certaines composantes de mandats existants ou qui feraient double emploi avec les tâches d'autres organismes des Nations Unies. Il ne sert à rien de théoriser sur les formes de conflits futurs liés aux catastrophes naturelles, à la cybersécurité et à la sécurité maritime, alors que nous sommes encore confrontés aujourd'hui à des crises interétatiques et internes tout à fait traditionnelles et que nous pourrions bien faire face demain à des défis tout à fait imprévisibles. Dans le même temps, les problèmes politiques ne sont pas résolus. Nous voyons des idéologies étrangères imposées aux pays hôtes sous le couvert de la promotion de « valeurs universelles » ; et les opérations de maintien de la paix ne peuvent améliorer leurs capacités de collecte de renseignements en raison du manque de confiance dans le respect de la confidentialité ou dans l'utilisation impartiale des informations, une situation aggravée par le fait que les informations sont collectées auprès de sources non vérifiées.

Nous pensons que l'Organisation, en près de 80 ans d'existence, a accumulé suffisamment d'expérience et d'outils pour aider les États à prévenir les conflits, à conclure des accords de paix, à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces accords ou à consolider la paix. Chaque situation doit être abordée avec une solution sur mesure créée spécifiquement pour elle. À cet égard, on peut et on doit tirer de nombreux enseignements du passé. Pourtant, nous sommes convaincus que la promotion de la continuité de l'aide au maintien de la paix pourrait conduire à une catégorie de pays qui seraient des bénéficiaires permanents de l'aide des Nations Unies. Ces pays deviendraient non seulement dépendants de l'ONU, mais aussi limités dans leur souveraineté. Il n'est pas nécessaire de transformer automatiquement une forme de présence des Nations Unies en une autre, par exemple en transformant les opérations de maintien de la paix en missions politiques spéciales. Il est important de garder à l'esprit que la meilleure option est de s'assurer que, dès que le mandat est pleinement mis en œuvre, toute la responsabilité de la prévention et de la gestion des conflits est transférée aux États eux-mêmes. C'est à cela qu'il faut aspirer.

Nous considérons que toute discussion sur l'avenir du maintien de la paix et tout examen d'initiatives visant à réformer cette institution doivent avoir lieu, non pas lors de conférences individuelles dans les pays européens, mais au sein du Conseil de sécurité et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, qui est une plateforme sans équivalent où toutes les parties prenantes sont représentées, y compris les pays fournisseurs de contingents.

Compte tenu du travail effectué par le Secrétaire général pour préparer l'examen de l'avenir de toutes les opérations de paix des Nations Unies, nous tenons à souligner qu'il est impératif de mener des consultations approfondies avec les États Membres et de tenir compte de leurs points de vue. Nous pensons également qu'il est nécessaire d'évaluer quelles sont les tâches assignées aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales qui contribuent réellement à l'instauration d'une paix durable et quelles sont celles qui n'ont pas de sens, voire qui retardent l'atteinte d'un équilibre fragile sur la voie de la réconciliation. Il est important d'évaluer de manière réaliste ce qui relève réellement des capacités des opérations de paix et ce qui n'en relève pas et nécessite au contraire la volonté des parties en conflit, une assistance bilatérale ou l'implication d'organisations régionales, telles que l'Union africaine. Nous sommes également convaincus que quelles que soient les modifications apportées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, elles devront reposer sur le respect inconditionnel de la souveraineté des États hôtes et le strict respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour la défense du mandat.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre soutien aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies, dont le personnel militaire, policier et civil continue de s'acquitter de ses fonctions pour sauver la vie des populations et soulager leurs souffrances, en payant parfois le prix ultime. Nous sommes convaincus que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales resteront nécessaires à l'avenir et que c'est l'avenir lui-même qui nous dira quelles formes s'avéreront les plus viables.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je félicite la présidence danoise d'avoir organisé cet important débat public de haut niveau, qui tombe à point nommé, sur le renforcement de la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies. J'exprime également ma gratitude à S. E. le Secrétaire général Guterres pour ses observations éclairantes et je remercie de sa contribution M^{me} Russo, Directrice de la recherche de l'International Peace Institute et Cheffe du Brian Urquhart Center for Peace Operations.

En tant que nation africaine fière, nous parlons au nom d'un continent qui accueille et contribue de manière importante aux opérations de paix des Nations Unies depuis des décennies. Le point de vue de l'Afrique est façonné par une expérience directe, en tant qu'hôte de missions de maintien de la paix, en tant que pays fournisseurs de contingents et en tant que région qui comprend intimement l'importance fondamentale d'opérations de paix efficaces. Depuis plus de 75 ans, les opérations de paix des Nations Unies sont en effet indispensables. Cependant, nous devons reconnaître leurs succès et leurs faiblesses, en particulier d'un point de vue africain.

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté en septembre 2024, souligne à juste titre la nécessité de l'adaptation, et cela n'est nulle part plus évident qu'en Afrique, où la complexité des conflits exige des approches novatrices.

Dans cette optique, qu'il me soit permis d'aborder plusieurs points critiques.

Premièrement, notre expérience africaine des opérations de maintien de la paix nous a appris que le succès dépend de deux principes interdépendants : une

planification stratégique claire et une capacité d'adaptation opérationnelle. Chaque mission de maintien de la paix doit être dotée d'objectifs bien définis et d'une stratégie de sortie dès le départ. Ces paramètres doivent être conçus pour tenir compte de la nature dynamique des situations de conflit. Les missions de maintien de la paix peuvent nécessiter une transition rapide vers l'imposition de la paix ou, à l'inverse, vers des initiatives de consolidation de la paix. Par exemple, les missions de maintien de la paix des Nations Unies au Mali, au Soudan et en République démocratique du Congo illustrent ce lien fondamental entre la planification stratégique et la flexibilité opérationnelle.

Deuxièmement, en ce qui concerne le lien entre sécurité et développement, notre expérience montre qu'il est impossible de parvenir à une paix durable et pérenne si l'on ne s'attaque pas aux problèmes de développement sous-jacents. L'initiative « Faire taire les armes » démontre la façon dont la paix, la sécurité et le développement sont inextricablement liés dans le contexte africain. Nous préconisons vivement de transformer plus fréquemment les postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local et de donner la priorité aux achats locaux. Cette approche permet non seulement de renforcer durablement les capacités locales, mais aussi de garantir des opérations plus rentables tout en stimulant les économies locales. L'effet multiplicateur des achats locaux sur l'économie ne saurait être sous-estimé dans le relèvement postconflit.

Troisièmement, en ce qui concerne la coopération à l'échelle du système, l'Afrique a lancé des partenariats novateurs entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier dans le cadre d'opérations hybrides ONU-Union africaine. En nous appuyant sur l'adoption historique de la résolution 2719 (2023), nous devons renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Cela suppose notamment de garantir un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et un renforcement des mécanismes de coordination. Le succès de plusieurs opérations hybrides prouve le bien-fondé de cette approche.

Dernier point mais non le moindre, en ce qui concerne le principe de la « primauté du politique », nous n'insisterons jamais assez sur le fait qu'une paix durable nécessite des solutions politiques inclusives. Les opérations de paix doivent être davantage en phase avec les processus politiques locaux et les efforts de réconciliation. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les mandats appuient en priorité le dialogue inclusif et l'appropriation nationale des processus de paix.

Dans la perspective de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra à Berlin en mai, nous devons nous rappeler que l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies a une incidence directe sur des millions de vies sur notre continent. Le prochain examen des opérations de paix des Nations Unies sera une occasion de remodeler les missions en fonction des défis contemporains.

Pour terminer, je voudrais dire que la Somalie demeure déterminée à travailler avec le Conseil de sécurité et tous les États Membres pour faire en sorte que les opérations de paix des Nations Unies deviennent des instruments de maintien de la paix et de la sécurité internationales plus adaptables, plus efficaces et plus souples.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue au Ministre danois des affaires étrangères, M. Rasmussen, qui préside la séance d'aujourd'hui, et je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé. J'ai également écouté attentivement les suggestions formulées par M^{me} Russo.

Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales sont des outils importants dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. À l'heure actuelle, la situation internationale et régionale en matière de sécurité subit de profonds changements, et les opérations de paix sont confrontées à des

circonstances et à des défis sans précédent. Le Conseil doit mettre à profit les données d'expérience et les enseignements tirés et, sans tarder, renforcer sa capacité d'adaptation et ajuster ses travaux futurs afin de mieux s'acquitter de ses mandats.

Je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, les trois principes du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, sont des lignes directrices fondamentales qui doivent toujours être respectées. Ils reposent sur une pratique de longue date à l'ONU et doivent systématiquement servir de principes directeurs. Tout écart par rapport à ces principes peut entraîner des conséquences imprévues et complexes qui vont à l'encontre de l'objectif du maintien de la paix.

Deuxièmement, il est indispensable de maintenir des liens de coopération solides avec les pays hôtes. Il s'agit d'une condition préalable au bon déroulement des opérations de paix, ainsi que de la clef de leur succès. C'est également essentiel pour renforcer leur capacité d'adaptation. À cette fin, les missions doivent maintenir une communication constructive avec les pays hôtes et garantir la confiance et la coopération mutuelles. La communication avec les populations locales doit être renforcée afin d'améliorer leur compréhension du mandat des missions et des méthodes utilisées pour le mettre en œuvre, ainsi que leur appui à cet égard. Les opérations de paix dotées de mandats pertinents doivent, tout en respectant l'appropriation par le pays hôte, l'aider à renforcer sa capacité de développement autonome, à améliorer sa gouvernance et à parvenir à un développement durable, de manière à consolider davantage les bases de la paix et à renforcer le sentiment de progrès au sein de la population, obtenant ainsi son appui.

Troisièmement, nous devons rester concentrés sur les tâches principales. Les opérations de paix doivent appuyer des processus politiques clairs et non les remplacer. On ne peut attendre des opérations de paix qu'elles règlent tous les problèmes. La Chine se félicite de la proposition formulée par le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix, à savoir mettre en place des mandats qui soient clairs, hiérarchisés et réalisables, et ajustés en fonction de l'évolution de la situation. Il convient de souligner que quelle que soit la manière dont les mandats sont ajustés, ils doivent rester centrés sur leurs objectifs principaux. Nous devons mettre fin à l'étrange phénomène qui consiste à ce que les mandats des missions soient inévitablement élargis à chaque fois qu'ils sont renouvelés, et nous devons empêcher la prolifération incontrôlée des mandats dits « sapin de Noël ». Récemment, les États Membres ont entamé des discussions informelles sur les mandats modulables. Selon nous, la question de savoir si de tels mandats peuvent apporter des changements concrets doit être examinée de manière plus approfondie.

Quatrièmement, des efforts constants doivent être déployés pour améliorer la performance globale des opérations de paix, qui sont responsables de l'utilisation efficace des ressources. Par conséquent, il faut promouvoir une culture de l'efficacité tout au long de l'opération afin d'améliorer la performance globale. La planification doit garantir un déploiement de forces scientifique et rationnel, dans le cadre de stratégies claires et réalisables pour la transition et le retrait de la mission. S'agissant de la logistique, il faut s'efforcer de diversifier les filières d'approvisionnement et d'améliorer le rapport coût-efficacité. Sur le plan financier, une discipline budgétaire stricte doit être maintenue pour éviter le gaspillage et garantir la transparence et la responsabilité. En outre, les nouvelles technologies sont facteur d'autonomisation et doivent être activement et correctement exploitées pour améliorer la performance des opérations de maintien de la paix.

Cinquièmement, le rôle singulier des organisations régionales doit être mis à contribution. La poursuite de la mise en place de partenariats entre l'ONU et les organisations régionales permet de tirer parti des forces régionales pour traiter les

questions régionales. La Chine appuie l'approfondissement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que la mise à disposition d'un financement suffisant, prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre rapide et intégrale de la résolution 2719 (2023). Dans d'autres régions, nous devons réfléchir à des modèles de coopération rationnels, réalisables et efficaces, sur la base des réalités locales, plutôt que nous contenter de copier d'autres modèles.

L'instauration de la paix dans le monde est une aspiration commune à tous les pays et la quête inébranlable de la Chine. En tant que deuxième contributeur financier et principal fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Chine a toujours apporté un appui global aux efforts de paix de l'ONU par des actions concrètes, assumant ainsi activement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette année marque le trente-cinquième anniversaire de la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À ce jour, la Chine a participé à 25 missions de maintien de la paix des Nations Unies, déployant au total plus de 50 000 soldats de la paix.

À l'avenir, la Chine continuera d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'y participer, et elle contribuera davantage à la paix et au développement dans le monde.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Lars Løkke Rasmussen, Ministre des affaires étrangères du Danemark. La Sierra Leone félicite la présidence danoise d'avoir organisé cet important débat public, qui tombe à point nommé, afin de promouvoir une nouvelle réflexion et une vision tournée vers l'avenir concernant les opérations de paix des Nations Unies. Je remercie S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de son exposé instructif sur le renforcement de l'efficacité des opérations de paix intégrées des Nations Unies, ainsi que M^{me} Jenna Russo de son importante contribution.

Au cours des huit dernières décennies, l'ONU a déployé plus de 120 opérations de paix dans plus de 50 pays et, dans une très large mesure, ces missions ont contribué à prévenir, à gérer et à régler des conflits, tout en protégeant les civils dans certains des environnements les plus difficiles au monde. Les opérations de paix restent l'un des principaux instruments de l'action menée par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Sierra Leone parle d'expérience, à la fois en tant qu'ancien bénéficiaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en tant que contributeur actuel aux efforts de paix et de sécurité. Alors que nous rendons hommage à tous les soldats de la paix et au personnel des opérations de paix et que nous honorons ceux qui ont consenti le sacrifice ultime, nous nous faisons l'écho de l'opinion dominante selon laquelle les opérations de paix ont apporté des contributions majeures et permis des avancées remarquables, même dans certaines des conditions les plus difficiles. Il y a un peu plus de 20 ans, la Sierra Leone était en proie à une violente guerre civile. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone a marqué un tournant. Grâce à un appui et à un partenariat solides, la Mission a contribué à désarmer plus de 75 000 ex-combattants, restauré l'autorité de l'État et supervisé nos premières élections démocratiques après le conflit. Ce qui semblait être un conflit insoluble est devenu l'une des plus grandes réussites de l'ONU en matière de maintien de la paix. Considérée à l'époque comme un prototype reflétant l'accent que l'ONU commençait à placer sur la consolidation de la paix, la Mission a démontré comment une opération des Nations Unies dotée de ressources suffisantes et de capacités d'adaptation peut aider un pays à se reconstruire, à se réconcilier et à se réapproprier son avenir.

Cependant, l'environnement opérationnel des opérations de paix est aujourd'hui beaucoup plus complexe et périlleux. Dans de nombreuses zones de conflit, il n'y a malheureusement pas de paix à maintenir. Près de 98 % des soldats de la paix des Nations Unies servent aujourd'hui dans des missions dont le mandat est de protéger les civils, la plupart d'entre eux étant déployés dans des situations de conflit ouvert, souvent en l'absence d'un règlement politique global. Dans ce contexte, les opérations de paix des Nations Unies sont de plus en plus sollicitées pour prendre part à des interventions multidimensionnelles, portant non seulement sur la sécurité, mais aussi sur l'édification de l'État, la stabilisation et le traitement des causes profondes du conflit. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) reconnaît ces problèmes et souligne à juste titre la nécessité d'adapter les opérations de paix aux défis actuels et aux nouvelles réalités, grâce à des liens plus étroits avec les solutions politiques et à un financement plus durable. Ces priorités font écho aux recommandations figurant dans le rapport 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et restent au cœur des réformes actuelles des opérations de maintien de la paix. Pourtant, les clivages politiques, les déficits de financement et le désengagement croissant des États hôtes continuent de compromettre l'efficacité des missions.

À la lumière de ces réalités, et comme l'ont déjà dit certains membres, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les opérations de paix soient dotées de mandats clairs, réalistes, agiles, capables de s'adapter en tenant compte de la situation sur le terrain et façonnés dans le cadre d'un dialogue inclusif avec les principales parties prenantes. Dans ce contexte, la Sierra Leone souhaite insister sur quatre points clefs.

Premièrement, les opérations de paix doivent s'appuyer sur des mandats fondés sur des objectifs et des stratégies politiques, étayés par des évaluations globales des risques. Dans un monde polarisé, marqué par des tensions géopolitiques, la concurrence pour les ressources et des alliances fluctuantes, les opérations de maintien de la paix doivent être déployées dans le cadre d'efforts politiques plus larges visant à instaurer une paix durable. Les mandats doivent être axés sur les résultats et associés aux processus politiques et aux efforts de consolidation de la paix. Ils doivent également tirer parti du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix et des capacités des équipes de pays des Nations Unies. Une opération de paix réussie doit conduire à un investissement à long terme dans la réconciliation, le relèvement et le développement. Des examens réguliers et une planification évolutive, accompagnés de stratégies de sortie et de plans de transition bien définis, doivent être intégrés dans les mandats des missions. Cela doit se faire en étroite consultation avec les gouvernements des pays hôtes, les missions sur le terrain et les communautés locales afin de garantir l'appropriation et la responsabilité mutuelle, comme il est souligné dans la résolution 2594 (2021).

Deuxièmement, les opérations de paix des Nations Unies doivent tirer parti des avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales. Les partenariats stratégiques et opérationnels, notamment en Afrique, se sont avérés indispensables pour adapter les réponses aux défis en fonction du contexte. C'est pourquoi l'adoption de la résolution 2719 (2023) est un accomplissement historique, car elle marque une étape importante vers un financement adéquat, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Lorsque les accords régionaux sont dotés de ressources et d'une légitimité suffisantes, ils peuvent soutenir plus efficacement l'ensemble du continuum de la paix, de la réponse aux conflits et de la stabilisation à la reconstruction et à la consolidation de la paix.

Troisièmement, un financement prévisible et durable reste la clef de voûte d'opérations de paix efficaces. Aucune innovation en matière de mandat ou agilité tactique ne peut compenser le manque de financement. C'est particulièrement vrai pour les opérations de soutien à la paix menées par l'Afrique, qui sont souvent confrontées

à des déficits de financement et à une dépendance excessive à l'égard des contributions volontaires. L'adoption de la résolution 2719 (2023) doit maintenant être suivie d'une mise en œuvre robuste et intégrale. Les modalités de financement doivent être protégées contre les changements politiques et doivent être définies en fonction des besoins des missions et des civils qu'elles protègent. L'ONU et ses États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, doivent apporter un appui politique et financier à ces missions.

Quatrièmement, l'ONU et les pays fournisseurs de contingents doivent investir dans le renforcement des capacités et des compétences professionnelles des soldats de la paix afin de répondre aux nouvelles menaces. Les forces en attente doivent être soutenues par le biais d'un recrutement non discriminatoire, d'une formation régulière et de préparations spécifiques à la mission, notamment en ce qui concerne le règlement des conflits, la protection des civils, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que le lien entre climat et sécurité. Il faut mettre à profit la technologie et l'innovation pour améliorer la perception de la situation, les communications et les capacités d'alerte rapide. Les soldats de la paix doivent être déployés avec le matériel, les outils et les compétences appropriés pour répondre aux défis modernes, notamment le terrorisme transnational et les activités criminelles violentes des gangs, où la distinction entre le maintien et l'imposition de la paix est de plus en plus floue. En outre, conscients de l'incidence disproportionnée des conflits sur les femmes, les filles et les enfants, nous demandons l'intégration de services de protection solides dans toutes les missions. Il s'agit notamment de mettre pleinement en œuvre la circulaire du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de mettre en place des mécanismes de responsabilité plus solides. Les femmes et les jeunes doivent également être au cœur des processus de paix, de la justice transitionnelle et des efforts de consolidation de la paix au niveau local.

Face à la méfiance et à la résistance croissantes à l'égard des opérations de paix, il faut que les missions opèrent de manière transparente et respectent les normes de conduite les plus strictes. Il faut garantir l'application du principe de responsabilité non seulement pour les violations commises par les soldats de la paix, mais aussi pour les crimes commis contre eux. Il est capital de renforcer la coopération triangulaire entre l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et les États hôtes pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2589 (2021).

Pour terminer, la Sierra Leone réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes d'un maintien de la paix efficace, responsable et porteur de transformation. Nous continuerons de contribuer à façonner un avenir où les opérations de paix sont fondées sur la solidarité, le partenariat et des stratégies axées sur l'être humain. Nous espérons que les décisions qui seront prises à l'issue de la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix à Berlin permettront d'approfondir les engagements collectifs et de tracer une voie audacieuse et unifiée pour l'avenir.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence danoise et en particulier vous, Monsieur le Ministre, d'avoir programmé et présidé cet important débat public. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé éclairant et M^{me} Jenna Russo de sa présentation. Nous souhaitons en outre nous joindre aux autres membres du Conseil pour rendre hommage à tous les Casques bleus pour l'immense sacrifice qu'ils consentent au service du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

Nous considérons que le présent débat sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies et leur capacité d'adaptation revêt une grande importance pour le Conseil et pour la communauté internationale, en particulier dans un contexte où les opérations de paix des Nations Unies se heurtent à d'énormes difficultés. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) a déjà donné le ton en

demandant au Secrétaire général d'entreprendre une étude sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies. Aussi sommes-nous impatients de prendre connaissance du rapport sur cette étude. Par ailleurs, alors que nous préparons la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui se tiendra à Berlin en mai, nous soulignons qu'il importe de saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous pour élaborer une vision unifiée de ce que sera l'avenir des opérations de maintien de la paix, en particulier en termes de capacité d'adaptation à un monde en mutation.

Bien qu'elle soit convaincue que les opérations de paix des Nations Unies restent un outil pertinent à la disposition de nos efforts collectifs pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'Algérie estime que ces opérations montrent leurs limites et qu'elles doivent faire l'objet d'ajustements importants afin de répondre efficacement aux nouveaux défis. À cet égard, je voudrais mettre en avant les trois points suivants.

Premièrement, le mandat confié aux opérations de paix des Nations Unies doit être rationalisé et axé sur les questions fondamentales, sans perdre de vue la principale raison d'être des missions et en définissant au plus tôt leur objectif final. Nous sommes témoins, dans certains cas, de ce que l'on peut qualifier de mandats « en sapin de Noël », dans le cadre desquels les missions des Nations Unies se voient confier un nombre écrasant de responsabilités, ce qui entrave leur capacité à entreprendre des actions ciblées.

Deuxièmement, la capacité d'adaptation repose sur l'aptitude à recueillir des informations pertinentes sur le terrain. Il est nécessaire de doter toutes les opérations de paix des Nations Unies, sans exception de parti pris, d'une solide composante liée aux droits humains et à la protection des civils afin d'améliorer l'action des missions des Nations Unies sur le terrain en surveillant et en signalant les violations des droits humains. Et depuis longtemps, certains partenaires nous font régulièrement la leçon sur l'importance stratégique de la surveillance des droits humains et de la communication d'informations à ce sujet, ainsi que sur la nécessité de faire respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire. Mais curieusement, dans le cas, par exemple, de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), nous sommes étonnés, stupéfaits même, par le silence de ces partenaires. Cette attitude envoie le message que la MINURSO, étrange exception parmi toutes les opérations de paix des Nations Unies déployées en Afrique, doit simplement fermer les yeux sur la situation des droits humains dans le territoire du Sahara Occidental.

Troisièmement, les partenariats sont indispensables pour renforcer la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies. Nous insistons sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, qui est un partenaire fiable à cet égard. L'opinion générale en Afrique est que l'adoption de la résolution 2719 (2023) a marqué un premier pas important vers le plein accès des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine aux contributions statutaires de l'ONU. Toutefois, cette mesure reste insuffisante et doit être suivie d'efforts notables pour traduire en actions concrètes le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et en assurer la mise en œuvre effective. Les discussions à venir sur le financement de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie doivent être mises à profit pour envoyer le bon message, et la mise en œuvre du modèle hybride prévu par la résolution 2719 (2023) pour ce premier cas en Somalie semble être, pour l'instant, la seule solution viable.

Quatrièmement, la capacité d'adaptation repose sur la promotion de solutions politiques et sur l'intégration d'une dimension de consolidation de la paix dans le mandat des opérations de paix des Nations Unies. Il est impératif que les opérations de paix des Nations Unies défendent la primauté du dialogue, le respect du droit international et le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère, dans le cadre des efforts politiques déployés sur le terrain. En outre, la mise en place d'institutions nationales et l'alignement sur les priorités nationales, en étroite coopération avec le pays hôte, doivent guider le travail des opérations des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à renouveler la détermination de l'Algérie à soutenir l'action des opérations de paix des Nations Unies en mettant à la disposition de l'ONU et de la communauté internationale ses savoir-faire en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre fédérale des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

M^{me} Meisl-Reisinger (Autriche) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de participer à ce débat de haut niveau très intéressant et d'entendre toutes les contributions.

J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil alors que le monde est en mutation, un monde dans lequel les principes fondamentaux de notre ordre international sont de plus en plus défiés, un monde plein d'incertitudes, un monde où l'insécurité croît et les besoins humanitaires explosent. Nous l'avons vu en Ukraine, où la Russie livre une guerre d'agression illégale, non provoquée et à grande échelle contre son voisin, violant la Charte des Nations Unies et infligeant des souffrances à toute la population depuis plusieurs années. Comme je l'ai moi-même constaté il y a 10 jours à Kyïv, les Ukrainiens veulent la paix, et ils la méritent, mais il doit s'agir d'une paix globale, juste et durable, fondée sur les principes inscrits dans la Charte et le droit international. Il ne doit pas s'agir d'une paix dictée par l'agresseur ou un acteur tiers. Vienne sera toujours prête à accueillir les dialogues engagés pour parvenir à cette paix.

Cette insécurité croissante ne se limite pas à l'Europe. Nous la voyons se manifester dans le monde entier, notamment au Moyen-Orient, où l'effroyable attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, que je condamne fermement, a plongé toute la région dans un conflit encore plus dévastateur. Toutes les victimes innocentes de ce conflit méritent notre empathie. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées. Les Gazaouites subissent une situation humanitaire qui ne peut qu'être qualifiée de catastrophe. Et de nombreux otages sont toujours retenus illégalement par le Hamas dans des conditions épouvantables. Le Moyen-Orient a besoin d'une paix globale, juste et durable fondée sur la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivront côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et dans laquelle Gaza fera partie intégrante de l'État palestinien. Nous voyons également les horreurs du conflit en République démocratique du Congo et au Soudan, où les violences en cours ont déclenché une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent ; en Haïti, où des bandes criminelles ont propulsé tout le pays au bord du gouffre ; et en Afghanistan, où les femmes et les filles sont privées de leurs droits fondamentaux. L'insécurité se manifeste également là où les tensions politiques, économiques et idéologiques détournent notre attention des menaces existentielles de notre époque que sont la crise climatique et une intelligence artificielle échappant à tout contrôle, et poussent le développement durable à devenir une réflexion après coup.

Nous ne pouvons pas accepter de vivre dans un monde où les puissants prennent ce qu'ils peuvent prendre et les faibles subissent ce qu'ils sont contraints de subir. Nous devons défendre les principes de la légalité. Nous devons protéger le système international fondé sur des règles, érigé sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, après les horreurs et ignominies des crimes de l'Holocauste. Dans le monde d'aujourd'hui, nous avons plus que jamais besoin de l'ONU, et les membres du Conseil ont une responsabilité particulière à cet égard. Je vais me permettre de citer Spider-Man, pour dire qu'un grand pouvoir implique de grandes responsabilités. Je suis donc ici, trois semaines seulement après avoir pris mes fonctions de Ministre autrichienne des affaires étrangères, pour réaffirmer notre appui à l'ONU, à un multilatéralisme efficace et à un monde dans lequel la force ne fasse pas le droit, mais où l'état de droit prévale : le meilleur espoir de préserver notre avenir commun et les libertés individuelles de chacun et chacune d'entre nous.

Aucune organisation n'est parfaite. Je suis donc favorable aux efforts que déploie le Secrétaire général Guterres pour faire en sorte que l'ONU soit adaptée à son objectif : oui, elle doit être réformée ; non, elle ne peut pas être remplacée. C'est pourquoi nous devons tous travailler d'arrache-pied, ensemble, pour tenir les promesses incarnées par la Charte des Nations Unies. Les opérations de paix ne font pas exception ; elles sont et resteront un élément fondamental de la gestion multilatérale des crises. Au titre de notre contribution à la paix et la sécurité internationales, 100 000 soldats de la paix autrichiens ont été déployés dans le monde entier depuis 1960, notamment au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dans les Balkans occidentaux et en Afrique, où ils aident à protéger les civils, à maintenir la paix et à surveiller les cessez-le-feu. Et nous entendons rester un partenaire fiable à cet égard. Pour adapter les opérations de paix aux défis de notre époque, si souvent évoqués, l'ONU doit disposer d'une panoplie d'outils flexible pour les opérations de paix.

Premièrement, nous devons adopter une approche intégrée de la paix. La paix n'est pas simplement l'absence d'hostilités, elle réside dans l'édification de sociétés justes, inclusives et prospères et la mise en place de tissus sociaux durables. Cela implique de remédier aux facteurs sous-jacents des conflits : accès à des ressources rares, inégalités, pauvreté, changements climatiques ou violations des droits humains. Un protectionnisme accru ne fait que renforcer le potentiel de conflit. En outre, il ne faut jamais envisager la paix uniquement à travers les yeux des hommes. Au contraire, il faut impliquer pleinement et véritablement les femmes et les filles à tous les stades des processus de paix.

Deuxièmement, les opérations de paix ne peuvent être couronnées de succès que si elles sont sous-tendues par des solutions politiques. Elles ne peuvent maintenir la paix que s'il y a une paix à maintenir. L'Autriche a toujours privilégié le dialogue et la médiation dans sa politique étrangère. Nous continuerons de proposer nos bons offices. Vienne, qui accueille l'un des Sièges de l'Organisation, entend rester un lieu où l'on peut forger la paix et promouvoir le dialogue, notamment en facilitant des pourparlers à huis clos.

Troisièmement, l'Autriche plaide pour un nouveau système de multilatéralisme en réseau, via des partenariats renforcés. Tout en conservant son rôle de chef de file, l'ONU doit tisser des liens et renforcer son intégration avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Ligue des États arabes, pour n'en citer que quelques-unes. La résolution 2719 (2023), relative à un partenariat resserré entre l'Organisation et l'Union africaine, est un pas important dans cette direction et nous l'appuyons pleinement.

La question n'est pas de savoir si le multilatéralisme est nécessaire, mais comment nous pouvons l'adapter pour répondre aux besoins de notre monde en mutation. Nous devons y arriver. C'est une certitude. Je tiens à souligner que l'Autriche restera une fervente partisane du multilatéralisme : une fervente partisane d'un système multilatéral qui reste efficace, souple et inclusif ; une fervente partisane d'un dialogue sincère, de la coopération et du rétablissement d'une confiance indispensable ; et une fervente partisane de l'état de droit et du respect de nos normes communes, dans le monde entier. Forte de cette détermination, l'Autriche serait honorée de siéger au Conseil en tant que membre élu pour la période 2027-2028.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Kozák (République tchèque) (*parle en anglais*) : La Tchéquie fait sienne la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et tient à ajouter les observations ci-après à titre national.

Je remercie le Danemark de cette occasion d'aider à faire en sorte que les opérations de paix des Nations Unies puissent effectivement relever les défis actuels.

Adapter ces opérations aux nouvelles réalités est impératif si nous voulons qu'elles soient couronnées de succès et qu'elles apportent une contribution de long terme à la stabilité et la sécurité dans les zones en crise dans le monde entier. Les mandats de maintien de la paix doivent être clairement définis, tout en étant suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution des contextes sécuritaires et politiques. Chaque opération doit s'inscrire dans une stratégie diplomatique plus vaste, plutôt qu'être une mesure de sécurité isolée. Nous préconisons donc d'intégrer le maintien de la paix aux processus diplomatiques afin de garantir que les composantes militaires et civiles contribuent à l'apport de solutions politiques à long terme.

La Tchéquie a participé activement à des missions des Nations Unies par le passé, notamment en déployant des unités spécialisées. Nous voulons continuer de participer aux activités militaires et de police tout en renforçant notre rôle dans la planification stratégique, l'évaluation des missions et l'appui civil spécialisé, qui sont essentiels à la pérennisation de la paix.

La Tchéquie tient à souligner les principes suivants.

Premièrement, il importe de renforcer la coordination avec les partenaires régionaux. La coordination avec l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres organisations doit être systématique, concrète et fondée sur le partage des ressources, des connaissances et des informations. L'amélioration de la coordination permettra de renforcer l'appui politique et opérationnel.

Deuxièmement, les mandats doivent être souples. Il est essentiel d'évaluer et d'adapter régulièrement les opérations de paix pour qu'elles puissent réagir efficacement en temps réel. Les mandats statiques et trop rigides nuisent à l'efficacité des stratégies de paix.

Troisièmement, il faut renforcer les capacités locales. La stabilité ne se limite pas à stabiliser les conditions de sécurité. Les opérations de paix doivent soutenir l'état de droit, améliorer la gouvernance et promouvoir la participation et une administration inclusive pour pérenniser la paix à la suite du retrait des forces internationales.

Quatrièmement, il est important de lutter contre les informations préjudiciables. La méfiance à l'égard du maintien de la paix est souvent la conséquence d'une manipulation de l'information. L'ONU doit renforcer la communication stratégique, le dialogue direct avec les communautés et les campagnes d'information afin de renforcer la confiance et la légitimité.

Cinquièmement, un engagement fort en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est nécessaire. Pour parvenir à une paix durable, il est essentiel de garantir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes aux initiatives de consolidation et de maintien de la paix.

En outre, la Tchéquie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom du Groupe des Amis du climat et de la sécurité.

Nous sommes prêts à contribuer à des opérations de paix plus efficaces, mieux adaptées et intégrées de manière stratégique. En menant des efforts conjoints, nous pouvons faire en sorte que les missions des Nations Unies restent des outils pertinents et efficaces pour maintenir la sécurité internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdushev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence danoise du Conseil de sécurité d'avoir présenté de nouvelles approches du maintien et de la consolidation de la paix.

Le Kazakhstan est déterminé à accroître sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En mars 2024, le Kazakhstan a déployé son premier contingent national de maintien de la paix au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Récemment, le Parlement du Kazakhstan a approuvé le déploiement de 430 soldats au Liban, à Chypre, au Sahara occidental, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, à Abyei et au Moyen-Orient.

Les opérations de paix des Nations Unies sont aujourd'hui confrontées à des risques accrus liés aux guerres asymétriques, aux conflits urbains et aux menaces terroristes, qui mettent en danger les soldats de la paix, les civils et les travailleurs humanitaires. La présence d'une unité de renseignement spécialisée est essentielle pour améliorer l'appréciation de la situation, l'estimation des risques et la prise de décisions proactives grâce aux drones, à l'imagerie satellite et aux analyses alimentées par l'intelligence artificielle. Il est également crucial de créer une force de réaction rapide des Nations Unies, dotée de contingents et d'un soutien logistique identifiés en amont, qui puisse être déployée en 72 heures en période de crise. Le Kazakhstan est prêt à apporter sa contribution, en mettant à disposition des drones aériens spécialisés ainsi que des unités médicales et du génie.

Aujourd'hui, les opérations de paix vont au-delà des opérations de combat et de surveillance et s'étendent à l'état de droit ; aux droits humains ; à l'aide humanitaire ; au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ; à la sécurité électorale ; à la réforme du secteur de la sécurité ; à la lutte antimines et à la prévention de la criminalité. Les mandats des missions doivent rester clairs et souples et s'adapter à l'évolution des situations, afin de garantir des transitions sans heurt du maintien à la consolidation de la paix.

Le renforcement des partenariats régionaux avec des organisations telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Union européenne et l'Union africaine permet de mettre à profit leurs connaissances, leur légitimité et leur présence opérationnelle. Le Centre des opérations de paix du Kazakhstan collabore avec le Centre régional des Nations Unies pour les objectifs de développement durable en Asie centrale et en Afghanistan, où 18 organismes des Nations Unies contribuent à former des soldats de la paix dans les domaines de la politique, du développement et de l'action humanitaire. Notre priorité est de préparer les soldats de la paix pour qu'ils soient au fait de la situation politique, centrés sur la personne humaine et conscients du contexte culturel, en garantissant un dialogue véritable avec les communautés locales, les dirigeants et la société civile. La formation doit porter à la fois sur les menaces telles que le terrorisme et la cybercriminalité et sur les responsabilités plus larges liées au maintien de la paix moderne.

Le Kazakhstan est également attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et déterminé à accroître la participation des femmes aux activités de maintien de la paix afin d'améliorer l'efficacité des missions.

Pour assurer la continuité des opérations et consolider les acquis, nous demandons un financement prévisible et à long terme. Le renforcement de la surveillance, l'application du principe de responsabilité et des enquêtes indépendantes sont indispensables pour garantir l'intégrité, faire respecter les normes de discipline et maintenir la confiance des communautés.

Le Kazakhstan reste déterminé à collaborer avec les partenaires internationaux pour élaborer des solutions stratégiques afin de remédier aux problèmes actuels et futurs dans un monde en constante évolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Dangor (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Danemark de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous félicitons la présidence danoise d'avoir organisé ce débat public de haut niveau afin de poursuivre le débat sur le renforcement de la capacité d'adaptation des opérations de paix actuelles et futures des Nations Unies, dont nous convenons tous qu'elles se trouvent à un point d'inflexion. L'Afrique du Sud s'associe donc à la déclaration qui sera faite par l'Ouganda au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres de son exposé passionné sur les efforts constants que déploient les opérations de paix des Nations Unies, en particulier les opérations de maintien de la paix, en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Les opérations de paix des Nations Unies restent pertinentes et représentent un mécanisme clef pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales face à une myriade de problèmes de sécurité d'envergure mondiale qui sont parfois multiformes. Ces problèmes doivent faire l'objet d'une riposte multilatérale pour améliorer la performance et l'efficacité des opérations de paix.

Notre tâche consiste à travailler collectivement pour concevoir de nouvelles stratégies et des approches novatrices, en fonction des besoins, afin de relever les défis transitoires et permanents susceptibles d'avoir une incidence sur les opérations de paix. C'est pourquoi l'Afrique du Sud souhaite faire les observations suivantes.

L'efficacité et le succès des opérations de paix dépendent principalement de la nature des mandats adoptés par le Conseil de sécurité et de la volonté politique des parties en conflit. Il est primordial non seulement que les mandats des opérations de paix soient réalistes et réalisables, mais également qu'ils comportent des objectifs stratégiques clairs tenant compte de l'environnement opérationnel. Le consentement des pays hôtes étant un principe fondamental des opérations de paix des Nations Unies, il est essentiel que les demandes des pays hôtes soient prises en compte au moment de la prise de décisions et dans le cadre de la mise en œuvre des mandats.

Les déploiements effectués par des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, s'ils sont autorisés et soutenus en conséquence par l'ONU, pourraient compenser les lacunes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et compléter le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité. La Mission de l'Union africaine en Somalie, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, entre autres opérations, en sont la preuve. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'institutionnalisation de ces partenariats entre l'ONU et les accords régionaux et l'accélération de l'application de la résolution 2719 (2023).

Le Conseil de sécurité doit s'inspirer de sa riche expérience, des enseignements tirés et des meilleures pratiques des opérations de paix antérieures et actuelles lorsqu'il crée de nouvelles opérations pour affronter de nouvelles réalités. Nous estimons que les expériences passées constituent un fondement solide pour l'élaboration d'opérations de paix évolutives et agiles, adaptées à leur objectif. L'examen par le Secrétaire général de toutes les opérations de paix des Nations Unies, demandé dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), est essentiel pour

fournir des orientations supplémentaires aux États Membres et aux autres parties prenantes sur l'avenir de toutes les opérations de paix des Nations Unies, qu'il s'agisse de missions politiques spéciales ou d'opérations de maintien de la paix.

La réduction des effectifs et le retrait récents de certaines opérations de paix ont mis en évidence la nécessité de planifier les interventions d'urgence et d'adopter des approches intégrées en matière de transition. Il est vivement recommandé de mener des activités de consolidation de la paix adaptées tout au long du continuum des opérations de paix. Cette approche aidera les pays hôtes à pérenniser la paix à la suite du retrait des opérations de paix.

Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, il est inévitable que les opérations de paix soient amenées à utiliser les technologies pertinentes pour améliorer l'efficacité de leurs activités. Cette approche de pointe nécessitera de mobiliser non seulement les technologies pertinentes, mais également le personnel qualifié nécessaire dans toutes les zones géographiques où les opérations de paix des Nations Unies sont déployées.

Fondamentalement, les opérations de paix doivent bénéficier de ressources suffisantes et durables pour pouvoir s'adapter en permanence et être efficaces. L'Initiative ONU80, lancée récemment, qui préconise une culture de l'efficacité dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la maîtrise des dépenses, doit tenir compte des exigences des États hôtes et des fonctions qui ne cessent de s'élargir des opérations de paix des Nations Unies.

Pour terminer, nous maintenons que la prévention des conflits reste le moyen le plus rentable de maintenir et de pérenniser la paix et la sécurité dans le monde. En fin de compte, la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies dépendra de l'unité du Conseil de sécurité. Pour sa part, l'Afrique du Sud continuera à participer activement aux instances pertinentes afin de renforcer les opérations de paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux oratrices et orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Secrétaire général et l'intervenante de leurs observations.

Les opérations de maintien de la paix incarnent l'esprit fondamental de la Charte des Nations Unies, à savoir notre attachement collectif à une paix durable. Elles assurent la transition entre le conflit et la paix, en devenant une lueur d'espoir pour les communautés touchées. Pourtant, bien souvent, les soldats de la paix ne sont pas appréciés à leur juste valeur. On leur confie des mandats de plus en plus complexes et l'on nourrit des attentes croissantes à leur égard, qui, dans bien des cas, ne s'accompagnent pas des ressources et de l'appui qu'ils méritent.

À mesure que la situation de sécurité mondiale évolue, nous devons tous investir dans des opérations de maintien de la paix plus efficaces afin que le maintien de la paix de l'ONU reste crédible, performant et capable de s'adapter aux nouvelles réalités et aux défis complexes. Pour cela, il faut que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient mieux adaptées à l'objectif visé, plus aptes à relever les défis et configurées pour réussir. Qu'il me soit permis d'apporter quelques précisions.

Premièrement, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies mieux adaptées à l'objectif visé nécessitent des mandats clairs, réalistes et réalisables, et non des mandats qui surchargent les missions de tâches auxiliaires souvent déconnectées

des principaux défis sur le terrain. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les mandats soient véritablement guidés par la réalité sur le terrain, en étroite consultation avec les pays hôtes, ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En prenant ses décisions en connaissance de cause, le Conseil peut éviter les intérêts politiques étroits qui pourraient compromettre la crédibilité des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient plus aptes à relever les défis. Les opérations de maintien de la paix sont de plus en plus menacées par le terrorisme, les cyberattaques et les campagnes de désinformation. Pour rester efficaces, elles doivent intégrer l'utilisation des technologies modernes afin d'améliorer leur appréciation de la situation et leur efficacité opérationnelle. Cela contribuera également à la sécurité des soldats de la paix, en particulier lorsqu'ils travaillent dans un environnement à haut risque. Le Conseil doit pouvoir mettre pleinement en pratique la transformation numérique et la requalification des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que le perfectionnement de leurs compétences.

Troisièmement, nous devons œuvrer en faveur d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies configurées pour réussir. Les opérations de maintien de la paix doivent bénéficier d'un appui et de ressources durables. Il est également indispensable que le Conseil renforce ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales et qu'il promeuve une collaboration accrue entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales. Cette collaboration permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources, de tirer parti des connaissances et des différentes compétences et de garantir que tous les outils soient mis à contribution pour relever les défis sur le terrain.

L'avenir de la paix et de la sécurité internationales dépend de notre capacité d'adaptation et d'innovation et de notre aptitude à renforcer l'architecture de maintien de la paix des Nations Unies. L'Indonésie est prête à travailler avec tous les États Membres pour faire en sorte que le maintien de la paix reste une lueur d'espoir, un catalyseur de la paix et un instrument de stabilité dans un monde de plus en plus instable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Danemark d'avoir organisé ce débat opportun et important, sous votre direction avisée, Madame la Présidente. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs observations éclairantes.

Avant toute chose, nous tenons à rendre hommage aux soldats de la paix qui ont perdu la vie dans leur quête de paix cette année. Leur sacrifice est un rappel solennel des dangers auxquels sont confrontées les personnes qui servent sous le drapeau des Nations Unies.

La présente séance tombe tout à fait à point nommé, car elle préparera également le terrain pour les discussions importantes qui devraient avoir lieu sur l'avenir du maintien de la paix des Nations Unies à la Conférence ministérielle qui se tiendra à Berlin en mai. Depuis plus de 75 ans, les missions de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel en favorisant la stabilité, en appuyant les accords de paix et en protégeant les civils. Et la Türkiye a fièrement contribué à ces efforts.

Il nous incombe désormais à tous de veiller à ce que le maintien de la paix reste pertinent et prompt à réagir à l'évolution des défis posés à la paix et à la sécurité mondiales. Nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à faire comme si de rien n'était, alors que le paysage international est en pleine mutation et que les

missions de maintien de la paix sont de plus en plus déployées dans des environnements multidimensionnels et à haut risque. Nous ne pouvons pas non plus exiger davantage des opérations de maintien de la paix en élargissant leurs mandats sans leur fournir les ressources nécessaires.

Pour exécuter leurs mandats, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être soutenues par une véritable volonté politique. Nous avons constaté à maintes reprises que les opérations de paix des Nations Unies obtiennent les meilleurs résultats lorsque tous les acteurs concernés font montre d'un engagement ferme. C'est précisément là que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle déterminant en s'acquittant de sa responsabilité première.

Le maintien de la paix des Nations Unies ne se limite pas à des engagements militaires ou techniques. La vaste expérience de l'Organisation sur le terrain nous montre clairement qu'une paix durable passe par des solutions politiques. Par conséquent, le principe de la « primauté du politique » doit devenir un principe directeur du maintien de la paix des Nations Unies. Dans ce contexte, la médiation mérite de jouer un rôle central et doit être plus largement utilisée, non seulement pour régler les conflits par des voies politiques et pacifiques, mais aussi pour prévenir et combattre leurs causes profondes.

Le ferme attachement de la Türkiye à la médiation et à la diplomatie préventive ne faiblira pas. Notre expérience confirme que lorsqu'elle est utilisée de manière judicieuse et au bon moment, la médiation peut prévenir l'escalade et favoriser une paix durable.

La consolidation de la paix doit également rester une composante interne des opérations de paix. Une fois que la paix est enracinée sur le terrain, nous devons réduire au minimum le risque de rechute et jeter des bases solides pour une paix durable. Il s'agit notamment d'appuyer la gouvernance inclusive, le renforcement des capacités locales et le relèvement socioéconomique. Pourtant, nous constatons une diminution des ressources consacrées au développement et à l'aide humanitaire. Cela ne fait que renforcer l'importance de rester concentrés sur la phase de consolidation de la paix. Nous ne pouvons pas risquer de perdre les progrès que nous avons réalisés.

Pour terminer, je voudrais dire que nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de contribuer à la prochaine Conférence ministérielle de Berlin, à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et aux efforts plus larges visant à garantir que les opérations de paix des Nations Unies restent adaptées à l'objectif visé dans un monde en mutation. Nous sommes prêts à poursuivre notre collaboration constructive, à partager nos données d'expérience et à appuyer les initiatives qui améliorent l'efficacité, la capacité d'adaptation et la légitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Ouganda au nom du Mouvement des pays non alignés.

J'exprime ma profonde gratitude à ma chère amie, M^{me} Jenna Russo, pour son excellent exposé.

L'Égypte, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et l'un des pays cofacilitateurs du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix, réaffirme que les opérations de paix restent des outils efficaces dont dispose pour l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Toutefois, nous sommes conscients des défis persistants et des menaces grandissantes à cet égard. Par conséquent, nous pensons que le prochain examen des opérations de paix des Nations Unies, comme le prévoit le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), doit se concentrer sur une approche dynamique, ingénieuse et collaborative qui renforcera la capacité d'adaptation des opérations de paix, en particulier grâce aux éléments suivants.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'élaborer des mandats clairs, ciblés, séquencés, hiérarchisés, réalistes et réalisables. En outre, l'ONU doit veiller à investir de plus en plus dans des capacités adéquates, notamment des ressources humaines, logistiques et financières, afin que les missions puissent faire face à des menaces complexes et multifformes. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui se tiendra à Berlin et qui sera l'occasion de discuter de l'avenir des opérations de maintien de la paix et de la manière de renforcer leur capacité d'adaptation et de combler les lacunes en matière de capacités.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par les difficultés persistantes auxquelles se heurte le financement des opérations de paix des Nations Unies et nous insistons sur le fait que tous les États Membres ont le devoir de verser leurs contributions financières intégralement, en temps voulu et sans condition, afin de garantir la durabilité et le succès des efforts de maintien de la paix.

Troisièmement, il faut œuvrer à instaurer un climat de confiance et à renforcer les partenariats avec les pays d'accueil, et encourager l'appropriation et le leadership aux niveaux national et local. En outre, il faut gérer les attentes concernant la nature et les objectifs des activités de consolidation de la paix que les opérations de paix des Nations Unies peuvent entreprendre pendant toute la durée de leur déploiement au moyen de solides stratégies de communication afin de lutter contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine contre les soldats de la paix diffusés à grande échelle à travers le monde.

Quatrièmement, nous sommes conscients des problèmes que posent les transitions et nous encourageons le Secrétariat, les Casques bleus, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs concernés à travailler en étroite collaboration avec les États hôtes pour s'assurer que les décisions stratégiques et opérationnelles concernant les transitions tiennent compte des priorités et de l'état de préparation des gouvernements hôtes et des autres acteurs nationaux concernés, en vue de préserver les acquis de la paix et de favoriser de nouveaux progrès.

Cinquièmement, il est important de définir des plans de financement pour les phases de transition à un stade précoce. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'un financement adéquat des activités de consolidation de la paix pendant les phases de transition et pendant toute la durée des opérations de maintien de la paix. Nous appelons donc l'attention sur la multiplication des demandes adressées au Fonds pour la consolidation de la paix dans le contexte de la transition et de la fermeture de plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, et nous l'encourageons à intensifier ses efforts afin de répondre de manière adéquate à ces demandes en définissant les priorités de manière cohérente.

Sixièmement, nous insistons sur le fait que la Commission de consolidation de la paix a un rôle crucial à jouer dans l'appui aux pays pendant et après les phases de transition des opérations de paix, en coopération avec l'ensemble du système des Nations Unies, dans le plein respect du principe d'appropriation par les pays et conformément aux besoins nationaux.

Septièmement, la Commission de consolidation de la paix a joué par le passé un rôle important dans les contextes de transition et nous encourageons donc les États hôtes à tirer davantage parti de celle-ci comme plateforme pour partager leurs données

d'expérience, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de l'avis transmis par la Commission au Conseil de sécurité avant cet important débat public, et nous nous associons à son riche contenu.

Enfin, nous affirmons l'importance d'une coopération étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la résolution 2719 (2023), tout en reconnaissant qu'il importe de renforcer le partenariat et la coordination avec l'Union africaine afin de garantir la cohérence des stratégies politiques et opérationnelles pour les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Nous prenons note, à cet égard, de la politique révisée de reconstruction et de développement après les conflits de l'Union africaine, qui constitue un cadre permettant de soutenir les pays africains sortant d'un conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Comme mes collègues, je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général et M^{me} Russo de leurs exposés et saluer ce débat sur l'avenir des opérations de paix sous la présidence danoise.

Pour les femmes et les hommes déployés sur le terrain, il ne s'agit pas simplement d'une discussion abstraite. J'aimerais donc tout d'abord rendre hommage aux Casques bleus qui s'engagent jour après jour pour le maintien de la paix. Nos pensées vont en particulier vers celles et ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions, et vers leurs familles.

Nous venons de l'entendre, le maintien de la paix se trouve à la croisée des chemins. Je voudrais offrir trois pistes de réflexion.

Premièrement, et nous l'avons entendu par d'autres, les opérations de paix demeurent un outil essentiel, mais une adaptation continue est nécessaire. Notre récent mandat de membre élu du Conseil de sécurité nous a sensibilisés davantage aux défis auxquels sont confrontés les opérations multidimensionnelles. À nos yeux, il s'agit de recentrer les mandats de ces opérations sur les activités où l'ONU a un avantage comparatif. Dans les autres cas, des partenariats peuvent être mis en œuvre avec des organisations et entités régionales et sous-régionales. En adoptant la résolution 2719 (2023), le Conseil a démontré sa capacité d'innovation et d'adaptation. Je garde un excellent souvenir des discussions informelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de notre retraite en octobre, et j'encourage les deux Conseils à continuer ce discours. Le maintien des standards onusiens, notamment en termes de droits humains, doit être assuré et la protection des civils doit rester au centre des mandats.

Deuxièmement, afin de s'adapter aux réalités du terrain, le Conseil doit disposer d'un maximum d'options et faire le meilleur usage possible des ressources à sa disposition. Cela concerne aussi le Comité d'état-major, dont l'expertise semble actuellement être sous-utilisée. Le rapport à venir du Secrétaire général, mandaté par le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), devra englober des propositions d'adaptation innovantes. Il pourra s'inspirer de l'étude indépendante réalisée par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général El-Ghassim Wane, qui propose une approche modulaire. Les structures de conduites au Siège et dans les missions peuvent être mieux alignées sur la mise en œuvre des mandats à venir. Nous saluons dans ce sens la récente évaluation du Bureau des affaires militaires et en soutenons les conclusions.

Troisièmement, les missions doivent être déployées pour soutenir une solution politique aux conflits, nous l'avons entendu aussi, et donc bénéficier d'un mandat clairement formulé dans ce sens. L'unité du Conseil est essentielle pour la crédibilité

des opérations de paix, pour leur acceptation sur le terrain et, en fin de compte, pour leur succès. Il est crucial de soutenir les États hôtes et les processus politiques en cours, tant au niveau national qu'au niveau local. Les missions politiques spéciales et l'accompagnement des situations de transition doivent faire l'objet d'une attention renouvelée. Leurs mandats et ressources doivent être conçus et attribués de manière à assurer la continuité des efforts pour consolider la paix.

Les opérations de paix sont l'expression d'une solidarité importante entre les nations et elles ont fait leurs preuves. Avec la Conférence ministérielle de Berlin et l'examen des opérations de paix en point de mire, nous avons l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de la paix et de mettre à disposition les ressources nécessaires. Mon pays continuera à soutenir les opérations de paix avec du personnel, des finances, de la formation et de l'expertise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la tenue de ce débat opportun, quelques mois seulement après l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), qui définit des engagements clefs pour adapter les opérations de paix aux défis d'aujourd'hui, et après une session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui n'est pas parvenue à un consensus. Une coordination efficace entre les acteurs participant aux opérations de paix est indispensable à leur succès. C'est le seul moyen d'élaborer des stratégies politiques inclusives qui s'attaquent aux causes profondes des conflits.

L'Équateur est particulièrement alarmé par l'intensification de la désinformation et de la désinformation, ainsi que par leurs répercussions négatives sur la performance et la sécurité du personnel déployé dans les opérations de paix. La désinformation est un danger mondial qui sape la confiance dans les sociétés et, en fin de compte, la paix. La capacité d'adaptation des opérations de paix dépend, dans une large mesure, de leur capacité à communiquer efficacement sur leur mandat, leurs activités, leurs accomplissements et leurs erreurs à une population de plus en plus exposée aux informations fallacieuses, aux rumeurs, aux opinions et aux non-vérités présentées comme des faits. Les communications stratégiques resteront essentielles pour gérer les attentes, contrer les mensonges et instaurer la confiance entre les missions de paix et les localités dans lesquelles elles opèrent.

En outre, il est primordial que les mandats soient clairs, hiérarchisés, réalistes et réalisables, en tenant compte des réalités locales. Cette approche au cas par cas est indispensable pour définir des objectifs stratégiques et hiérarchiser clairement les tâches des missions.

Il faut également doter les mandats de ressources suffisantes et soutenir les opérations et initiatives des organisations régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique, mais pas seulement.

La résolution 2719 (2023), à laquelle de nombreuses délégations ont fait référence, et qui a été adoptée sous la présidence équatorienne du Conseil de sécurité en décembre 2023, est un pas dans cette direction. Les initiatives innovantes telles que la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, autorisée en 2023 par la résolution 2699 (2023), doivent elles aussi disposer de mécanismes de coordination avec l'ONU, y compris en ce qui concerne la fourniture de ressources, et leurs mandats doivent se concentrer sur l'objectif final, qui est d'assurer la sécurité de la population.

Enfin, les mandats doivent également tenir compte du danger que représente pour les missions de maintien de la paix la criminalité transnationale organisée, qui est souvent la base économique des conflits. Les réseaux criminels ont tendance à être étroitement liés aux groupes armés, mais aussi aux fonctionnaires de l'État et aux

acteurs locaux, qui sont aussi les partenaires dont dépendent les missions de maintien de la paix pour s'acquitter de leur mandat. J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra de progresser dans la mise en place d'opérations de paix mieux préparées à relever ces défis et à contribuer efficacement à l'instauration d'une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lettonie.

M^{me} Pavļuta-Deslandes (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des pays nordiques et baltes, à savoir le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lituanie, la Norvège, la Suède et mon pays, la Lettonie. Cette déclaration s'ajoute à celle faite par le représentant du Danemark à titre national.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public et remercions les intervenants d'avoir partagé leurs points de vue.

Les opérations de paix des Nations Unies sont un instrument essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis près de 80 ans, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies incarnent le multilatéralisme en action. Des Casques bleus du monde entier travaillent ensemble pour apporter des réponses collectives aux problèmes internationaux. Les mandats et les tâches des opérations de paix promeuvent la pleine application du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Toutefois, les opérations de paix des Nations Unies ne sauraient réussir sans l'appui indéfectible du Conseil de sécurité. Celui-ci joue un rôle crucial pour trouver des solutions politiques que les opérations ont pour mission de soutenir.

La capacité d'adaptation est la clef du succès des opérations de paix. Pour garantir le maintien de l'efficacité et de la pertinence de ces instruments, il est impératif de les adapter aux réalités et aux exigences actuelles. L'examen des opérations de paix des Nations Unies demandé dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) doit permettre de se pencher sur ces opérations de manière globale afin de garantir que nous disposons d'une boîte à outils qui réponde à des circonstances différentes et changeantes. Je voudrais souligner trois priorités à cet égard.

Premièrement, pour atteindre leurs objectifs, les opérations de paix des Nations Unies doivent être pleinement intégrées dans les efforts à long terme déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour favoriser la paix et la stabilité. Il est primordial de dépasser les approches cloisonnées. Dès le départ, au moment de leur planification ou de leur adaptation, les opérations de paix des Nations Unies doivent être synchronisées avec d'autres lignes d'action de l'ONU, telles que le travail politique et la médiation, les projets de consolidation de la paix et les programmes de développement. Pour intégrer efficacement les opérations de paix des Nations Unies dans les efforts plus larges de l'ONU, le Conseil doit coopérer activement avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social. À cet égard, l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies doit offrir des possibilités de renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil.

Deuxièmement, les opérations de paix des Nations Unies doivent répondre aux besoins sur le terrain, conformément aux aspirations des populations locales en matière de sécurité. La protection des civils doit rester une priorité. Comme il est suggéré dans la récente étude sur les nouveaux modèles pour l'avenir du maintien de la paix, les approches modulaires pourraient permettre d'éviter les mandats de mission excessivement étendus et coûteux et faire en sorte que les opérations de paix soient ciblées, souples et bien adaptées à leur situation particulière. Combiner plusieurs modèles en un seul ensemble sur mesure permettrait également de clarifier les objectifs stratégiques d'une opération au jour le jour. Une telle approche

modulaire serait non seulement pertinente dans le cadre de la mise en place d'une opération de paix, mais pourrait également aider à concevoir les différentes phases du cycle de vie d'une opération, y compris la réduction des effectifs, la transition et la sortie. En outre, il est essentiel d'améliorer la planification opérationnelle, y compris la planification d'urgence, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, la coopération avec les partenaires et les parties prenantes à tous les niveaux est d'une importance capitale pour que les opérations de paix puissent mettre en œuvre leur mandat de manière efficace. Outre une approche volontariste visant à maintenir l'adhésion des pays hôtes, l'ONU doit également travailler plus activement avec les États voisins, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, qui peuvent avoir une influence positive sur la dynamique de la sécurité régionale. Tout en reconnaissant l'avantage comparatif des opérations de paix des Nations Unies dans divers scénarios, l'ONU doit également appuyer les efforts de maintien de la paix des organisations régionales concernées, en particulier l'Union africaine. L'application de la résolution 2719 (2023), en appui à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, serait une étape cruciale à cet égard. En sus des autorités nationales, les opérations de paix des Nations Unies doivent également écouter les voix des acteurs locaux. Elles doivent garantir l'inclusion pleine, égale et véritable des femmes et donner aux jeunes les moyens d'agir, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Pour terminer, nous devons profiter de l'élan actuel pour faire en sorte que les opérations de paix des Nations Unies gardent une longueur d'avance et continuent de s'acquitter de leur mandat dans un environnement international de plus en plus complexe. La Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix à Berlin et l'examen par le Secrétaire général des opérations de paix des Nations Unies nous offrent une occasion exceptionnelle de nous acquitter de cette tâche. Pour être couronnées de succès, ces délibérations devront prendre en compte toutes les évolutions pertinentes, notamment les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, ainsi que les défis posés à l'intégrité de l'information. Les résultats de ces efforts détermineront non seulement quel sera l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, mais aussi l'avenir de l'ONU dans son ensemble.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.